



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0366

Objet : Orientations budgétaires 2022

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 16

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

17.12.21

et affichage le

17.12.21

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 29 novembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 novembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Claude BENOIT, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 4.3 du règlement intérieur du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration des budgets de la communauté de communes le Grésivaudan pour l'exercice 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'objet de cette délibération est de prendre acte du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29.11.21



Le Président,
Henri BAILE



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2022

Rapport présenté au conseil communautaire du 29 novembre 2021

Table des matières

I - Le débat et le rapport d'orientation budgétaire : une obligation légale	3
II - Le contexte	5
III – Les orientations politiques	6
IV - Le projet d'administration	33
V – Le nouveau processus de préparation budgétaire	34
VI – Les orientations financières	35
VII – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	38
VIII – Les ressources humaines	39
IX – La dette	43
1 – La dette propre	43
2 – La dette garantie	46

I - Le débat et le rapport d'orientation budgétaire : une obligation légale

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements. (articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ;
- ni lors d'une séance précédent, le même jour celle du vote du budget.

Il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, ainsi que les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévue au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les membres du conseil communautaire ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur communauté.

Ce rapport sera présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 29 novembre 2021.

Le vote du budget primitif est fixé au 17 décembre 2021.

II - Le contexte

Le Projet Loi de Finances (PLF) 2022 est placé sous le signe d'une forte reprise économique, qui devrait permettre un rétablissement progressif des finances publiques.

Le budget 2022 sera un budget « de relance et d'investissement », afin de soutenir la croissance économique en sortie de crise du Covid-19 (près de 12 milliards de crédits supplémentaires).

Après la période hors norme du Covid, le déficit public et l'endettement devraient commencer leur reflux et un timide retour à la normale est prévu : le premier est attendu à 4,8 % du PIB contre 8,4 % du PIB en 2021, tandis que l'endettement passerait de 115,6 % du PIB cette année à 114 % l'an prochain.

La Banque de France a révisé à la hausse sa prévision de croissance du PIB pour 2021 à 6,3% contre 5,8% lors de la précédente estimation. En revanche, l'institution financière a baissé ses projections pour 2022 à 3,7% contre 4,1% auparavant.

Les prix à la consommation ont augmenté de 2,1 % sur un an en septembre en France, selon les données provisoires publiées par l'Insee. Principale cause de cette accélération : la flambée des prix de l'énergie.

Le rebond de la consommation (+1 % en France en août) avec la reprise et les politiques de soutien au pouvoir d'achat déployées pendant la crise ont entraîné des tensions sur l'offre. Les prix à la production de l'industrie tricolore sont en augmentation de 10 % sur un an en septembre.

Les économistes pensent toujours qu'il s'agit d'un phénomène temporaire. Avec une question toutefois : combien de temps ce phénomène de hausse des prix va-t-il durer ? Beaucoup d'experts estiment que les prix à la consommation poursuivront leur hausse au moins jusqu'à la fin de l'année, mais s'assagiront ensuite en 2022. Le scénario retenu par la Banque de France est ainsi celui d'un pic possible à 2,75 %, sur douze mois, en fin d'année.

Les rentrées fiscales, seront bien plus élevées que ce que Bercy admettait jusque-là : près de 20 milliards d'euros supplémentaires cette année par rapport au collectif budgétaire de juillet.

Malgré cette embellie, les déséquilibres resteront importants. Le déficit de l'Etat s'établirait à 197,4 milliards d'euros cette année (en amélioration de 22,6 milliards par rapport à la prévision), puis 143,4 milliards d'euros l'année prochaine. Et si la dette doit refluer à 114 % de PIB l'an prochain, grâce à la forte croissance du PIB, ce ratio devrait remonter ensuite en 2023...

Même si la hausse exceptionnelle de 350 millions d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est positive, le PLF continue à renforcer le pilotage des budgets locaux par l'Etat sans tenir compte du rythme d'investissement propre aux collectivités locales.

Il faudra s'interroger aussi sur le rétablissement des finances publiques qui nécessairement générera des modifications financières et fiscales.

III – Les orientations politiques

Dans la continuité du DOB 2021, les **orientations politiques** de la communauté de communes se précisent comme suit :

Agriculture-Alimentation

Principales orientations :

- conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants
- changer d'échelle pour renforcer la présence des produits locaux dans l'assiette des habitants
- réussir la transition vers un modèle plus résilient
- faciliter le dialogue des agriculteurs avec les habitants et les élus

L'agriculture est une activité économique incontournable pour le territoire. Le projet de territoire a d'ailleurs identifié l'agriculture comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer, afin de préserver cette économie et répondre aux besoins alimentaires de la population.

Le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs :

- Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants avec pour ambition 2030 : Cantines publiques : 80% d'approvisionnement durable et 50% d'approvisionnement bio
- Réussir la transition vers un modèle plus résilient avec pour ambition 2030 : agriculture bio et haute valeur environnementale (HVE) sur 100% des surfaces agricoles des périmètres rapprochés et éloignés des captages d'eau potable, sur 50% des surfaces globales
- Conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants avec pour ambition 2030 : conserver les 11000 ha de surface agricole utile ou équivalent en valeur ajoutée
- Créer des espaces d'échanges, de dialogue entre agriculteurs, élus et population avec pour ambition : Pas de conflit, tensions gérées

Avec la crise sanitaire, le volet alimentation intégré à la politique de l'intercommunalité est devenu un enjeu encore plus essentiel.

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, une partie de cette politique est mise en œuvre dans un cadre inter-territorial avec le Projet Alimentaire interTerritorial (PAiT) de la grande région grenbloise, labellisé par l'Etat. Le Plan de Relance accompagne cette politique avec des aides aux actions sur l'alimentation.

Une montée en puissance de cette politique a été constatée dès 2020. Les dépenses de fonctionnement permettent d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre des projets.

Les projets bénéficient pour la plupart de subventions (Europe, Etat, Région, Département).

Ainsi, les subventions à recevoir en 2022 devraient couvrir 47% des dépenses de fonctionnement.

Chiffres clés

Fonctionnement

Dépenses prévisionnelles : 212 990 euros TTC

Recettes prévisionnelles : 99 568 euros

Investissement :

Dépenses prévisionnelles : 149 270 euros TTC

Recettes prévisionnelles : 17 486 euros

Aménagement / Foncier / Habitat et Logement

Principales orientations :

- Aménagement / Foncier / Habitat et Logement :
 - poursuivre l'aide aux associations et l'aide au logement social (APCP 20 et 44)
 - assurer la montée en puissance du fonds de minoration
 - élaborer le Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - élaborer un schéma de planification et de destination des sols, anticipant les travaux sur le zéro artificialisation nette
 - constituer des réserves foncières afin de faciliter de futures compensations
 - aider les communes en proposant des services mutualisés en lien avec l'urbanisme
- Gens du voyage :
 - lancer une prestation externe "animation, gestion et médiation des gens du voyage"
 - aménager des aires (entretien/amélioration des aires existantes et construction de nouvelles aires)
- Très Haut Débit Numérique

Le Grésivaudan agit avec les communes pour aider les habitants à trouver un logement, le rénover ou l'améliorer. A cette fin, il concentre son action sur des aides à la construction et à la réhabilitation du parc public.

• Le logement et l'habitat

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées d'honoraires d'études (élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, lancement des études pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire du Grésivaudan) et de subventions à des associations, dont la plus importante est consacrée à l'Oiseau Bleu. Les crédits affectés à ces nouvelles opérations proviennent de l'ancienne Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

La section d'investissement totalise l'ensemble des dispositifs d'aides au logement.

Une première APCP (n°20) cumule les aides aux communes pour la réhabilitation de leurs logements communaux, aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation de leurs logements locatifs sociaux, aux communes et aux bailleurs pour la construction de nouveaux logements locatifs sociaux, aux communes pour la réalisation d'aménités urbaines en lien avec des opérations comportant des logements locatifs sociaux, aux

particuliers pour l'amélioration intérieure de leur habitation, aux copropriétés mixtes (social / privé) pour la réhabilitation de leurs logements.

Une seconde APCP (n°44) doit contribuer à l'équilibre financier et à la faisabilité des opérations de construction de logements locatifs sociaux. Cette minoration foncière doit permettre une production plus importante de logements adaptés aux besoins des habitants du territoire. Un bien acheté en 2021 sera revendu, en minorant son prix, en 2022 (recette de 420 000 euros).

Chiffres clés

65 466 euros de subventions versées aux associations liées au logement (CLCV, DIGI, Oiseau Bleu).

36 100 euros consacrés à l'élaboration du PLH pour la seconde année.

3 951 976 euros consacrés aux aides en matière de construction et de réhabilitation (total des deux APCP).

• L'accueil des gens du voyage

Les dépenses de la section de fonctionnement sont consacrées à la gestion, à l'entretien et à la maintenance des aires des gens du voyage du territoire, à la fois ses terrains familiaux locatifs, son aire permanente d'accueil (dite de passage), et son aire de grand passage.

La principale dépense est consacrée à une prestation de services afin d'assurer la médiation avec la communauté des gens du voyage et la gestion des infrastructures. Cette prestation accompagnant l'EPCI est une nouvelle action. Par ailleurs, des recettes proviennent des redevances payées par les occupants de ces infrastructures. Un effort particulier est envisagé pour réduire les consommations en eau.

La section d'investissement comprend les études et les travaux importants à réaliser pour l'aménagement des aires existantes ou pour la construction de nouvelles aires conformément au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. A cette fin, elle comporte une APCP (n°38).

Chiffres clés

300 000 € de prestations diverses, couvrant la médiation, la gestion et de petits travaux sur les aires existantes.

1 268 757 € d'investissement prévus, principalement consacrés à la construction d'une nouvelle aire permanente d'accueil sur la commune de Le Touvet.

• L'aménagement et le foncier

La politique foncière propose une juste articulation de la destination des sols entre les diverses activités humaines, l'agriculture, le développement économique, l'habitat et les espaces naturels sensibles.

Les services assurent la gestion du patrimoine intercommunal et procèdent aux acquisitions nécessaires aux projets mis en oeuvre par Le Grésivaudan, notamment en matière d'économie pour le développement des zones d'activité économique, les nouvelles aires des gens du voyage, le tourisme en lien avec les domaines skiables ou encore les infrastructures nécessaires à l'eau et de l'assainissement (en particulier la protection des captages d'eau potable), et la constitution de réserves foncières pour assurer de futures compensations.

Pour cette thématique, les dépenses de la section de fonctionnement regroupent principalement les adhésions à l'Etablissement Public du SCoT, à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, et dans une moindre mesure à d'autres organismes liés à l'aménagement du territoire, ainsi que les impôts locaux directs sur les biens que la collectivité occupe et les coûts induits par le système d'information géographique.

Ces dépenses comprennent aussi deux actions, initiées en 2021 et qui se poursuivent :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

- L'élaboration d'un schéma de planification, facilitant le débat et le choix des grandes orientations en matière de destination des sols de l'intercommunalité. Ce document cartographique et prospectif est indispensable car il permettra d'anticiper et adapter les réflexions menées sur le zéro artificialisation nette, qui s'imposeront bientôt au territoire intercommunal, en lien avec des évolutions législatives récentes.

- La déclinaison du projet de territoire et son expérimentation par des bassins de vie/de services. Ces deux actions prennent la forme d'études.

Des recettes de fonctionnement sont perçues pour les trois derniers portages fonciers toujours en cours (Le Touvet, La Terrasse, Sainte Marie d'Alloix) et pour lesquels la communauté de communes apportera une assistance pour envisager des conditions de sortie négociées. En théorie, ces trois portages devraient se terminer en 2022 et apporter une recette d'investissement significative.

La section d'investissement ne comporte qu'une dépense temporaire pour le compte du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) dans le cadre de l'acquisition de terrains pour l'aménagement de la gare de Goncelin.

Chiffres clés

198 312 € pour les adhésions à diverses structures (SCoT, AURG, OFPI, CRAIG, PNRC).

219 830 € d'impôts pour le patrimoine bâti et non bâti

45 488 € de recette annuelle pour les frais financiers des 3 portages.

1 101 666 € pour le remboursement programmé des 3 portages.

• Les services mutualisés

Depuis 2015, l'intercommunalité propose aux communes un service chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme et de l'application du droit des sols (ADS). Au travers de cette offre de service, des conseils sont apportés en matière d'urbanisme réglementaire et de fiscalité de l'urbanisme. À ce jour, 35 communes, qui restent compétentes in fine, font appel à ce service mutualisé.

Deux autres services mutualisés sont à signaler : la consultance architecturale en partenariat avec le CAUE de l'Isère, comprenant 15 communes, et la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des autorisations d'urbanisme, comprenant 31 communes.

Ses dépenses cumulent les charges de personnel pour les agents ayant en charge ces missions et le coût des outils numériques déployés (modules complémentaires, formation, assistance et maintenance du logiciel métier).

Ce budget est équilibré entre ses recettes et ses dépenses. Ses recettes proviennent des prestations facturées aux communes adhérentes à ses divers dispositifs, d'une subvention du Département pour le conseil architectural intercommunal, et d'une subvention de l'Etat pour la dématérialisation.

Chiffres clés

346 000 € de charges de personnel, impactées comme le reste de la collectivité par le RIFSEEP.

388 355 € de recettes cumulées (autant que toutes les charges prévisionnelles), dont 312 700 € de prestations liées à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

- **Très Haut Débit**

Réseau structurant porté par le Département de l'Isère

La construction du réseau structurant est quasiment terminée.

Exploitation du réseau par Isère Fibre

Les prises déployées et non fonctionnelles ont toutes été reprises par Isère Fibre.

Un calendrier précis de déploiement par territoire sera transmis dans le courant du 1^{er} trimestre 2022. L'objectif de fin du déploiement en 2024 est maintenu.

Participation du Grésivaudan

Il est prévu que la communauté de communes cofinance le déploiement du THD sur son territoire à hauteur de 780 000 € par an. Toutefois, ce chiffre sera réévalué chaque année en fonction du nombre de prises effectivement déployées.

Autonomie / social

- **Social**

La communauté de communes s'est fixée plusieurs objectifs :

- soutenir les associations œuvrant dans le domaine du social sur le territoire du Grésivaudan
- favoriser l'inclusion sociale des gens du voyage sur les aires communautaires

- **Autonomie**

La communauté de communes s'est fixée plusieurs objectifs pour favoriser la prise en charge du bien vieillir :

- en favorisant le maintien à domicile et le soutien aux aidants
- en apportant une prise en charge globale (hébergement, restauration, animation et soins) aux personnes âgées dépendantes

C'est à Froges que se trouve l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par Le Grésivaudan. Le bâtiment a ouvert ses portes en 1993 pour offrir un hébergement de qualité aux seniors dont les pathologies ne sont pas compatibles avec un maintien à domicile.

Belle Vallée est un établissement médicalisé de 80 places dont 22 destinées aux personnes souffrant de troubles de type Alzheimer. Pour ces résidents en mal de repères, un encadrement et un accompagnement spécifiques sont proposés autour d'activités sociales et thérapeutiques au quotidien et avec un taux d'encadrement plus important que celui défini par les seuils réglementaires.

La lutte contre l'isolement est une arme très puissante de prévention de la perte d'autonomie. L'accueil de jour intercommunal a ouvert ses portes en mai 2021. Il s'inscrit dans le projet d'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées.

Il permet de rompre l'isolement en créant du lien social et en rythmant la semaine. L'accueilli gagne aussi en autonomie et en estime de soi. C'est également une véritable bouffée d'oxygène pour les aidants qui peuvent ainsi s'accorder un peu de temps pour eux, tout en sachant que la personne dont ils s'occupent est entre de bonnes mains.

Garantir l'autonomie, c'est également adapter l'ensemble de notre cadre de vie (transports, espaces urbains, habitats, équipements, etc). Une mission a débuté début 2021 sur le bien vieillir dans le Grésivaudan.

Chiffres clés

- a/ Mener une réflexion avec le Département et les acteurs Grésivaudan du bien vieillir, sur les actions et les projets qui pourraient être soutenus par la CCLG.

Thématiques : habitat et logement, mobilité, emploi et économie en lien avec l'autonomie, sensibilisation aux nouveaux outils numériques → Nouveau budget : 25 000 €

- b/ Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous dans le cadre de loi Egalim : Au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques --> Prévission d'augmentation du budget de 20%

BP 2021 = 175000 / BP 2022 = 210000 soit 35000 € d'augmentation

- c/ Rénover thermiquement l'enveloppe complète du bâtiment.

En lien avec le décret tertiaire et en anticipation du plan de relance et des subventions associées, cette étude a été programmée (remplacement de la toiture vieillissante (isolation par l'extérieur/remplacement des menuiseries extérieures/panneaux photovoltaïques ...).

Montant global budgété sur 2 ans = 1 424 583 € HT / 1 709 500 € TTC

- d/ Remplacer le système de désenfumage et des verrières associées. Les travaux de la verrière sont des travaux impératifs car ils émanent d'une remarque du SDIS. La CCLG s'est engagée, auprès des pompiers lors de la dernière commission de sécurité → Budget 180 000 € HT / 216 000 € TTC

Commerce / artisanat / services

Principales orientations :

- conforter une organisation commerciale lisible et équilibrée entre les pôles commerciaux du territoire
- maintenir et élargir une offre commerciale de proximité au plus près des habitants
- renforcer l'attractivité et le rayonnement des pôles commerciaux majeurs (Crolles et Pontcharra) pour réduire la dépendance aux territoires voisins
- accompagner l'arrivée de nouvelles pratiques de consommation sur le territoire
- améliorer les aménagements urbains en faveur du commerce.

Dans le cadre du projet de territoire, Le Grésivaudan s'est doté d'un schéma de développement commercial approuvé le 16 décembre 2019. Le constat est que le commerce est une composante clé de l'économie présenteielle, qui représente plus de 900 établissements pour environ 3 000 emplois (non délocalisables). Toutefois, le ratio du nombre d'établissements par rapport à la population est beaucoup moins important que ceux des agglomérations de Grenoble et Chambéry, qui captent une grande partie des richesses de notre territoire (70% pour le non alimentaire).

L'objectif pour les prochaines années est de favoriser l'implantation de commerces afin de limiter l'évasion vers les autres EPCI.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

Au-delà, l'implantation de nouveaux commerces permettra de maintenir la vitalité de nos communes et leurs capacités à conserver l'ensemble des services à la population.

La vice-présidence commerce, artisanat et service a été créée lors de ce mandat. Son travail se fait en grande collaboration, d'abord avec les communes, mais aussi avec les vice-présidences en charge de l'aménagement et du logement, de la montagne et du tourisme, des déplacements et du développement industriel. Au sein de la commission économie, un groupe de travail spécifique au commerce se réunit régulièrement.

La communauté de communes s'est fixée plusieurs objectifs et actions :

- conforter une organisation commerciale lisible et équilibrée entre les pôles commerciaux du territoire,
- maintenir et élargir une offre commerciale de proximité au plus près des habitants,
- capter la richesse du territoire par une consommation locale et une évasion commerciale limitée,
- renforcer l'attractivité et le rayonnement des pôles commerciaux majeurs (Crolles et Pontcharra) pour réduire la dépendance aux territoires voisins,
- accompagner l'arrivée de nouvelles pratiques de consommation sur le territoire,
- soutenir les communes dans leur politique en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité à travers des aides financières. Une première étape est passée à travers la mise en place de 3 fonds de concours permettant d'aider les communes à acquérir des murs ou fonds commerciaux, à aménager leurs centre bourgs en faveur du commerce de proximité, à valoriser leurs locaux vacants en les transformant en commerce. Des études (notamment de marché) peuvent être accompagnées en parallèle,
- accompagner des événements et filières structurantes (événement commercial à vocation intercommunale, filière des métiers d'art ...),
- apporter de l'ingénierie aux communes pour les aider dans leur dispositif (baux commerciaux, taxe sur les locaux vacants...),
- travailler en transversalité (interne et CDAC/SCOT) sur la thématique commerce (ORT avec les communes de Pontcharra, Crolles, Villard Bonnot),
- analyser le territoire en faisant des inventaires avec des outils de suivi et d'évaluation,
- bénéficier d'une vision claire du commerce du territoire et poursuivre le suivi des locaux vacants, apporter de l'ingénierie aux communes pour les aider dans leurs démarches et le suivi de leurs dossiers. Exemples : taxe sur les locaux vacants, baux commerciaux...

Avec les actions mises en place et à venir, les communes sont confortées dans leur compétence et le rôle du Grésivaudan en tant que facilitateur et promoteur du commerce est consolidé.

Chiffres clés 2022

Dépenses fonctionnement : 95 000€

Dépenses investissement : 350 000€

Culture

Principales orientations :

- pérenniser le réseau de lecture publique qui constitue un vrai maillage sur le territoire et renforce l'accessibilité des équipements. Dans la continuité du Plan Lecture du Département et des conventions de coopération, un Contrat Territoire Lecture sera rédigé et mis en œuvre avec la DRAC.
- mettre en place une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle (EAC) du Grésivaudan se traduisant par l'élaboration d'un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle.
- maintenir les dispositifs de soutien aux actions culturelles du territoire (manifestations culturelles, spectacles vivants, patrimoine ...)
- poursuivre les temps forts culturels (Cinétoiles ...)
- assurer une bonne gestion des équipements culturels communautaires :
 - ✓ Espace Bergès, Espace Aragon
 - ✓ musées situés à Allevard, à La Combe de Lancey et à Pinsot
 - ✓ médiathèques situées à Crolles et à Pontcharra

Politique territoriale d'éducation artistique et culturelle du Grésivaudan

L'Education artistique et culturelle est une priorité nationale depuis 2013, relayée au niveau du Département depuis 2018 par la mise en place d'une convention de partenariat. Elle vise à apporter aux jeunes de 0 à 25 ans et aux publics fragilisés un accès à la culture et à sa pratique.

L'objectif est de réaliser en 2022 un diagnostic culturel du territoire en vue, en fin d'année, de conventionner avec les partenaires institutionnels que sont la DRAC, le Département, la Région et la CAF dans le cadre d'un PLEAC : Plan d'éducation artistique et culturelle. Il permet de co-construire des projets dans le cadre de la politique des EAC et de mettre en lien : artistes, structures éducatives, équipement culturel et l'œuvre. Il vise à permettre à l'enfant de se construire une culture et des expériences artistiques autour de 3 piliers : voir, pratiquer, comprendre.

L'objectif est de faire émerger des projets innovants favorisant la découverte, l'observation, l'expérimentation, l'expression et la création des participants, en particulier des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avec un axe prioritaire concernant le Grésivaudan pour les écoles primaires, dans tous les moments de leur vie : scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Les objectifs de la mise en place d'un PLEAC

- 1/ Développer l'EAC pour tous et sur tous les temps de la vie
- 2/ Veiller au maillage du territoire
- 3/ Impliquer les acteurs du territoire, les habitants et les communes
- 4/ Veiller à la diversité des formes et des champs artistiques et culturels proposés
- 5/ Coordonner les actions

Chiffres clés

L'ensemble de ces actions est évalué pour 2022 à une dépense de 135 000 €, des recettes de subvention à hauteur de 67 500 € sont attendues. Au total, pour la CCLG le coût global de cette nouvelle politique serait pour 2022 de 67 500 €.

Pérénisation et développement du réseau de lecture publique.

Un diagnostic du réseau de lecture publique a été réalisé entre décembre 2020 et septembre 2021, lequel a conduit à la définition des grands axes de développement de la politique de lecture publique qui s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

1. Accueillir les publics avec une offre adaptée et de qualité :
2. Développer l'accès à la lecture et à la culture de publics cibles :
3. Favoriser l'accès au numérique
4. Vivre en réseau

Dans la continuité du Plan Lecture du Département et des conventions de coopération, l'année 2022 aura pour objectif la rédaction et la mise en oeuvre d'un **Contrat Territoire Lecture** avec la DRAC. Dans le cadre de cette politique, des investissements permettant notamment de mieux dimensionner les Médiathèques têtes de réseau sont prévus : la reconstruction de la médiathèque de Pontcharra et l'agrandissement de celle de Crolles sont envisagées.

Chiffres clés

- Reconstruction de la médiathèque Jean Pellerin à Pontcharra : 300 000 € (subventions déduites)

Une politique en faveur des arts

Fort de deux équipements culturels dédiés partiellement ou entièrement aux spectacles vivants : l'Espace Aragon et l'Espace Bergès (sur la saison estivale), d'un festival des arts vivants « ça joue » et d'une politique de soutien aux manifestations culturelles, le Grésivaudan a la volonté politique de soutenir à la fois création artistique et diffusion. L'objectif pour 2022 est de définir le projet culturel du territoire et le projet de l'Espace Aragon, à articuler avec la saison de l'Espace Bergès. L'amélioration de la continuité et de l'articulation entre les deux équipements sera un des objectifs de 2022 et fera ainsi l'objet d'une étude.

Le Grésivaudan a également depuis longtemps mené une politique de soutien aux manifestations culturelles, au spectacle vivant, aux arts plastiques et au patrimoine. Le budget global de cette politique à destination des porteurs de projets est de 250 000 € annuel. Afin de faciliter la lisibilité des dispositifs proposés, de favoriser le soutien à de nouveaux acteurs de territoire et de soutenir une identité culturelle forte qui s'exporte vers d'autres territoires, un travail de relecture des dispositifs et de mise à disposition d'une plateforme dématérialisée de dépôt des dossiers de demande de subvention seront proposés. L'amélioration de l'évaluation de ces dispositifs afin de connaître les publics cibles et les actions menées est également à travailler.

Chiffres clés

Au total, pour améliorer les conditions d'accueil de nos équipements culturels, un budget d'investissement de 40 000 € pour Bergès et de 56 000 € pour l'espace Aragon est prévu.

S'agissant de la politique « hors les murs », l'acquisition d'un parc mobile à destination des communes est évalué à 10 000 €.

Renouveler la politique patrimoniale

Forte de 3 musées : Pinsot, Allevard et La Combe de Lancey qui fonctionnent en réseau, la politique patrimoniale de la CCLG est pour l'heure uniquement portée par les musées. L'objectif de cette année 2022 est de poursuivre la scénographie du musée d'Allevard autour de trois grandes thématiques que sont le tourisme, le thermalisme et la métallurgie du fer. En parallèle et afin de faire vivre le musée durant sa fermeture, des projets autour des collections sont prévus en 2022 dont notamment la poursuite des campagnes de restauration et de numérisation des collections et la collecte participative du 15/12/2021 au 15/03/2022 de photographies et de cartes postales représentant le Collet d'Allevard pour enrichir les collections.

En ce qui concerne le Musée des Forges et Moulins de Pinsot, un projet d'aménagement d'une salle pédagogique permettant d'accueillir et de proposer des ateliers pédagogiques est prévu en 2022. Côté éducation artistique et culturelle, le musée travaillera sur la photographie et la forêt et poursuivra le travail effectué avec un artiste street-ponceur en proposant une résidence longue sur le village.

En parallèle, une politique de diagnostic, de rénovation et de valorisation des patrimoines vernaculaires du Grésivaudan devra être amorcée. L'objectif est d'identifier et de trouver des fonctions d'utilisation et de promotions touristiques au territoire du Grésivaudan. Sera élaboré un schéma de développement culturel, patrimonial, historique et environnemental utile à la mise en place d'un projet culturel de territoire avec une dominante forte en direction de l'éducation artistique et culturelle.

Chiffres clés

Le budget de scénographie du musée d'Allevard est estimé pour 2022 à 850 000 €. 55 000 € seront dédiés à la mise en place d'une centrale d'air pour maintenir en état de conservation les collections du musée. Le toit en chaume et l'aménagement de la salle pédagogique de Pinsot sont estimés à 156 000 €.

Eau et assainissement

La gestion de l'eau a toujours été un enjeu majeur pour les sociétés humaines. Au regard des besoins domestiques, mais aussi du développement économique, industriel et agricole des territoires.

La sécurité sanitaire de l'eau distribuée aux populations et l'évacuation des eaux usées pour limiter le développement des maladies a été au cœur de la structuration des services publics à partir de la fin du XIXème siècle.

Dans le cadre de la loi NOTRE, le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Le Grésivaudan a choisi de prendre la compétence eau et assainissement, probablement d'une façon précipitée.

Les difficultés de gestion et l'équilibre précaire tant en termes financiers qu'organisationnels ont conduit à voter de nouveaux tarifs en 2020. Leur application a généré des situations particulières, une défiance et un mécontentement des usagers vis à vis des élus que nous devons savoir entendre.

Dès lors, face à ce défi, la gestion et la tarification de l'eau et de l'assainissement doivent se réinventer pour devenir un vrai projet politique territorial, construit par les élus avec les populations des communes et les acteurs économiques locaux.

Ces enjeux de gestion doivent infuser les autres politiques publiques : développement économique, aménagement du territoire, urbanisme, transition énergétique, sécurité alimentaire territoriale...

Une analyse des conditions juridiques, administratives et financières de la prise de compétences, d'une part, et un plan d'actions pluriannuel sur le moyen et le long terme afin de rendre un service public de qualité aux abonnés et aux communes, d'autre part, sont en cours d'élaboration et de réalisation.

Des moyens et des méthodes spécifiques ont été mobilisés en 2021 pour définir ce plan pluriannuel, déclencher au plus vite les premières actions correctives et donner une bonne visibilité de ce plan à tous les acteurs, dès les facturations 2022.

Ce plan d'actions doit notamment :

- permettre de se positionner sur les grandes orientations stratégiques de cette compétence, que sont les modes de gestion, la tarification du service et son organisation.
- améliorer la relation à l'usager en assurant leur égalité de traitement devant le service public et déployer une communication adaptée et efficace.
- affirmer les liens avec les communes, notamment via les conventions de gestion.
- optimiser l'équilibre budgétaire
- réduire les non-conformités graves et tendre vers une infrastructure qui garantisse un service de haute qualité.
- intégrer dans la politique du service les exigences liées à l'évolution climatique et la transition énergétique.

Pour préciser ce plan d'actions et en définir les priorités, un comité de pilotage et de suivi a été mis en place et validera les budgets 2022 à partir de l'étude réalisée par le cabinet KPMG.

En outre, suite à cette étude, des réflexions sont en cours au sujet de la structuration des tarifs.

Economie

Principales orientations :

- maintenir et densifier les capacités d'accueil foncières
- développer de nouvelles zones d'activités stratégiques
- rééquilibrer le développement économique sur le territoire
- affirmer des vocations pour les zones d'activités
- faciliter le parcours immobilier des entreprises sur le territoire
- améliorer la qualité des ZAE et renforcer les aménités urbaines
- prévenir et traiter les friches industrielles
- pérenniser et renforcer nos structures d'accueil des jeunes entreprises (pépinières et ateliers relais)

Le projet de territoire indique la volonté de maintenir les efforts sur l'économie productive, industrielle. L'économie participe à la création de richesses et d'emplois pour le territoire.

Pour illustration : en 2019, la fiscalité issue de la CET + IFR + Tascom a abondé la section de fonctionnement du budget principal du Grésivaudan à hauteur de 26 M€, sans compter la part intercommunale de la taxe foncière.

En outre, le dynamisme économique nous permet d'accroître le versement mobilité qui finance intégralement la part transport de la communauté de communes dans le SMMAG.

De plus, le contexte de crise sanitaire questionne cette politique pour qu'elle permette aux entreprises du territoire de résister à la crise, puisqu'elle participe à la relance de notre économie.

Malgré la crise sanitaire, le développement industriel se poursuit plutôt bien avec de nombreux chantiers menés en ZAE par les dirigeants d'entreprises pour assurer leur croissance (une dizaine de cessions sur l'année 2021).

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

En dehors des chantiers sur les tènements existants (par exemple ST et Soitec entre autres), une vingtaine de chantiers d'entrepreneurs auront lieu en 2022 suite aux cessions de foncier.

Cette politique s'articule autour de 2 grands axes :

1/ Participer à la sauvegarde de nos emplois et éviter les friches à travers notamment des actions :

- En matière d'immobilier d'entreprises

Le Grésivaudan a participé aux « sauvetages » des sociétés EUROMAG (qui a racheté ses locaux en 2020) et BOIS DU DAUPHINE (qui projette un rachat d'ici la fin d'année).

Au regard du contexte économique (et notamment des fortes contraintes en matière d'approvisionnement), des situations similaires à EUROMAG et BDD sont à craindre. En 2022, la communauté de communes poursuivra ses actions en matière de diversification de l'offre économique (acquisition via la droit de préemption urbain dans nos ZAE, construction de bâtiments industriels)

- Sur nos infrastructures

Renforcement des réseaux pour répondre aux besoins en eau de ST et SOITEC.

2/ Créer les emplois de demain : par le soutien au programme NANO 2022, aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC)-Régions et à d'autres projets (en 2022, il est notamment prévu de participer au capital de la SEM MINATECH)

Chiffres clés

1. Budget principal

1.1. Fonctionnement :

Dépenses prévues en TTC sur les chapitre 11 et 65 : 310 342 €

Les recettes proviennent des loyers et charges perçus à hauteur de 227 552 € (foncier et bâtiments en location : Fonderie Giroud/ST/Bâtiment Pôle Bois...) et de la vente du bâtiment Olivetti (410 000 €).

1.2. Investissement :

6 535 288 € dont Nano 2022 (2 561 231 €), soutien immobilier aux entreprises (1 800 000 €), prise de participations au capital (SEM MINATECH, autres = 1 000 000 €), construction de bâtiments industriels (750 K€)

2. Budget annexe ZAE

Dépenses 6 865 913 € TTC

Recettes 4 630 250 € TTC

Un déficit de 2 235 663 € est prévu en 2022, les ventes de foncier et subventions ne couvrant pas les études/travaux et acquisitions foncières. Il est également prévu d'utiliser de nouveau le DPU (1M€ en 2022) pour acquérir du foncier ou des locaux sur nos zones d'activités afin conserver leurs vocations (éviter le logement), les densifier et préserver les terrains naturels et agricoles.

Les acquisitions foncières qui impactent fortement 2022 (ex : Grignon 600 000 €) doivent nous permettre de constituer nos stocks de réserves foncières pour les années à venir car Le Grésivaudan ne sait plus répondre aux demandes de foncier des entreprises sur des grandes surfaces dans le nord du territoire.

3. Budget annexe Pépinières d'entreprises

Fonctionnement

Dépenses : 196 850€

Recettes : 248 000€

Investissement

150 000€

dont

50 000€ pour lancement des ateliers relais de Crolles (études préalables). Opération à 2 750 K€ prévue dans le PPI

100 000€ en investissement courant

A noter : la rénovation thermique de 2 structures, l'Atelier numérique André Eymery à court terme et la Pépinière Berges plus tard, sont prévues dans le PPI. Ces lignes sont inscrites avec tous les autres bâtiments dans la ligne rénovation énergétique.

Emploi, insertion / prévention / inclusion numérique

Principales orientations :

- emploi-insertion
 - améliorer l'accueil, le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés et des employeurs du territoire par le regroupement de plusieurs structures, outils et dispositifs au sein d'un bâtiment emploi et formation
 - développer l'animation territoriale pour l'emploi et la formation par la mutualisation des compétences et des ressources
 - conseiller et accompagner socialement et professionnellement les habitants du Grésivaudan
 - développer, animer et coordonner une offre d'insertion répondant aux besoins du territoire
 - faire du marché public un levier pour l'emploi et l'insertion
- prévention
 - défendre le droit à la contraception, à l'avortement, à l'éducation et à la sexualité
 - prévenir les situations de rupture et de conflits des jeunes et les soutenir
 - prévenir le décrochage scolaire
 - prévenir les situations de violence intrafamiliales et notamment soutenir le parcours des femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques ...)
 - rendre le numérique accessible à chaque individu et lui transmettre les compétences numériques pour favoriser son inclusion sociale et économique

La communauté de communes accompagne :

- Les jeunes générations par des actions de prévention ciblées et également dans le cadre de sa politique emploi/insertion (la CCLG est l'un des principaux financeurs de la Mission Locale Grésivaudan-Alpes-Métropole)
- Les demandeurs d'emploi, au moyen de services (avec le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE) et d'actions spécifiques (heures d'insertion intercommunales pour l'insertion par l'activité économique, plateforme de services pour les demandeurs d'emploi de longue durée, aides à la mobilité...).

Chiffres clés

Prévention :

1/ Par souci d'équité territoriale, assurer la couverture de l'ensemble des communes du Grésivaudan par le dispositif de prévention spécialisée (Chapareillan, St Maximin, Barraux...)

→ Augmentation du budget = 33 200 € subventions

2/ Par souci d'équité territoriale, assurer la couverture de l'ensemble des communes du Grésivaudan par le dispositif de points écoute collégien assuré par les centres de planification et d'éducation familiale (Collèges de Le Touvet, Crolles, St-Ismier, Villard Bonnot...)

→ Augmentation du budget = 30 000 € subventions

3/ Soutenir financièrement et par la communication les associations oeuvrant dans le champ des violences intra-familiales

→ Nouveau budget de 20 000 € subventions

Emploi - Insertion :

Poursuivre l'accompagnement social et professionnel des jeunes – 26 ans en intensifiant l'effort à destination des jeunes NEET (jeunes ni en emploi, ni en formation et ni en scolarité), les jeunes décrocheurs de l'éducation nationale (lien avec le CIO) et faire revenir les jeunes en rupture d'accompagnement mission locale (Dispositif aller-vers)

→ Augmentation du budget = 25 000 € subventions

Environnement, énergie et innovation

Principales orientations :

- planifier les actions en matière de transition et d'environnement
- élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- réaliser l'étude d'opportunité sur l'instauration d'une Zone à Faible Emission Mobilité (ZFEM)
- déployer un partenariat avec l'AGEDEN, en matière de conseils, d'animation, d'expertise, de services
- déployer les fonds de concours et dispositifs d'aide : rénovation du patrimoine des communes (bâtiments et éclairage public), prime air bois, fonds solaire thermique, prime flotte verte
- financer et suivre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), transférée au Symbhi
- suivre le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère amont (PPRI) et accompagner le bloc communal pour l'identification de futures zones d'exception (anciennes ZIS)

Deux budgets distincts coexistent, l'un consacré à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI), l'autre consacré aux autres actions liées à l'Environnement, en particulier le PPRI, la Transition Energétique et la Biodiversité.

• La GEMAPI

Le budget dédié à la Gémapi est financé par une fiscalité additionnelle, en l'occurrence une taxe affectée (15 euros par habitant). Cette taxe permet une recette d'environ 1,5 million d'euros chaque année. Depuis le 1er janvier 2019, la compétence Gémapi a été transférée au Symbhi.

Cette recette permet principalement de financer les actions suivantes :

- La mise en œuvre du schéma directeur Gémapi, adopté le 20 novembre 2017, sur les affluents de la rivière Isère. Il recense 1 450 km de linéaire hydraulique, les digues et aménagements et 311 actions à mettre en œuvre dont 67 prioritaires. A la fois programme et outil de financement, comprenant des études et des travaux, un Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été lancé par le Symbhi pour ces affluents. Ce programme permet de contractualiser avec l'État des objectifs et des financements importants. Il s'établit en deux phases, une phase étude PAPI d'intention (2020-2022) et une phase opérationnelle réalisation de travaux à partir de 2022-2023.
- D'importants travaux d'investissement sur l'Isère et un programme d'interaction avec les affluents complètent ce dispositif de mise en œuvre. Ces travaux sur la rivière Isère en amont de Grenoble portent sur la construction et la réparation des digues, la mise en place d'ouvrages hydraulique de contrôle et de régulation (déversoirs), l'aménagement de casiers d'inondation contrôlée, et la création/restauration de forêts alluviales liées aux nouveaux dispositifs de protection contre les crues. Ils touchent à leur fin en 2022.

Chiffres clés

Subvention d'investissement versée au Symbhi 975 000 €.

Subvention de fonctionnement versée au Symbhi 525 000 €.

• L'environnement

En lien avec la particularité de la compétence Gémapi, il convient d'ajouter la question des risques naturels et du **suivi de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère** en amont de Grenoble, nécessitant diverses études de vulnérabilité et de programmation afin de pouvoir de disposer d'une constructibilité dérogoatoire dans des secteurs à grands enjeux et permettre de poursuivre le développement du territoire. Cette nouvelle action débute en 2022.

La communauté de communes mène une politique ambitieuse en matière de **Transition Energétique**. Elle s'engage pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que dans le développement des énergies renouvelables. Elle coordonne et met en place des actions pour améliorer la qualité de l'air. Dans ce cadre, elle s'appuie sur un partenariat technique avec l'AGEDEN ; une convention triennale vient chaque année préciser les actions menées. Enfin, elle met en place, aux côtés notamment du Département de l'Isère, un Service Public de la Performance Energétique (SPPEH) dans le cadre de la structuration de la plateforme de rénovation énergétique du Grésivaudan, « Rénov'Energie ».

L'ensemble de ces actions s'inscrivent et nourrissent l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoial (PCAET), un document majeur d'orientation sur les politiques publiques en transition. Cet outil de planification a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d'énergie, et d'améliorer la qualité de l'air. Pour la seconde année, les études nécessaires à son élaboration sont réalisées.

Les deux nouvelles actions envisagées en fonctionnement sont : le lancement d'une étude d'opportunité afin de stauer sur l'instauration ou non d'une ZFEM, le développement de la plateforme de rénovation énergétique et du SPPEH afin de renforcer le conseil au petit tertiaire (vers les entreprises). Une nouvelle action

en investissement est liée à l'amélioration de la qualité de l'air en mettant en place une prime flotte verte, en faveur des entreprises afin qu'elles puissent se doter de véhicules utilitaires avec des Crit'Air bas et favorables à la qualité de l'air.

Des recettes sont envisagées. Elles proviennent de la Région (financement du SPPEH), de l'ADEME (cofinancement des Primes Air Bois versées et du coût de son instruction).

Pour la première fois, l'intercommunalité s'engage sur la thématique de la **Biodiversité** en initiant une démarche de suivi des continuités écologiques « les couloirs de vie » (corridors biologiques) en vallée en lien avec le Symbhi, l'Espace Belledonne, les communes, et le Parc de Chartreuse. Par ailleurs, la subvention à une association naturaliste sera reconduite.

Chiffres clés

196 375 € consacrés à la convention AGEDEN.

50 000 € pour la poursuite du PCAET

8 000 € pour l'étude d'opportunité ZFEM.

130 000 € pour la prime flotte verte

63 000 € de recettes pour le SPPEH

Forêt

Principales orientations :

- développer les fonctions écologiques et de protection des forêts du territoire véritables « poumon vert »
- soutenir la forêt comme cœur social et la filière bois présente dans le bassin d'emploi de notre territoire
- actionner la forêt et la filière bois comme l'un des principaux leviers au profit de la transition énergétique et écologique
- contribuer à une meilleure perception et connaissance de la forêt et de la filière bois, et à un dialogue facilité entre acteurs

Le projet de territoire a identifié la politique forestière comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer. Ainsi, à l'automne 2019, suite à un travail de diagnostic, d'analyse des enjeux et un séminaire, et en déclinaison du projet de territoire, le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les enjeux sont nombreux : foncier, stockage, séquestration et substitution de carbone, biodiversité, filières locales pourvoyeuses d'emplois non délocalisables, acceptabilité de la récolte de bois par les citoyens...

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, ces politiques sont mises en œuvre dans un cadre interterritorial avec notamment l'inter-TEPOS « forêt horizon 2030 » (7 territoires) et une coopération à l'échelle du massif de Belledonne.

Le Plan de relance accompagne ces politiques avec des aides au renouvellement forestier et à l'industrie de transformation du bois. Les dépenses de fonctionnement (ingénierie interne et prestations) accompagnent à l'émergence de ces projets d'investissement.

Les orientations et ambitions à l'horizon 2030 :

- Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois, avec pour ambition 2030 : 100% des forêts publiques et +70% de forêts privées gérées et renouvelées durablement ; +25% forêts accessibles ; +30 000 m³ de bois récoltés par an (+41%) ;
- Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition énergétique, avec pour ambition 2030 : +10 bâtiments publics construits ou rénovés en bois local ; 259 entreprises maintenues ; +5% du nombre d'emplois soit 853 emplois directs ;
- Placer les forêts du Grésivaudan au cœur de l'écosystème territorial, avec pour ambition 2030 : financer 50 000 € d'investissement forestier par du mécénat ; 5% des habitants du territoire concernés par une action forestière.

Spécificités du budget forêt filière bois :

- Une montée en puissance de cette politique dès 2020 avec une consommation du budget de fonctionnement à 100% sur les 2 dernières années.
- Une politique mise en œuvre par projets permettant d'accompagner les communes, les propriétaires forestiers privés et les entreprises, avec la construction de partenariats (conventionnement ou prestation) avec les acteurs de la forêt filière bois : CRPF, Chambre d'agriculture (service forêt), ONF, FIBOIS38, CIBC, SAFER.
- Une coopération interterritoriale avec la mutualisation de moyens humains (poste mutualisé Belledonne) et de projets. Le Grésivaudan intervient en cofinancement de projets dans le cadre du LEADER Belledonne, avec un effet levier conséquent de 1 pour 6.

Chiffres clés

Fonctionnement :

Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois (Sylv'ACCTES, stratégie foncière forestière territoriale) : 76 990 euros TTC

Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition énergétique (Pôle bois, accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises de la filière, certifications locales) : 20 946 euros TTC

Placer la forêt au cœur de l'écosystème territorial (Coopération, Recherche, Partage de l'espace = mode opératoire sur les chantiers forestiers, Vis Ma Vie de Bûcheron, action auprès des scolaires...) : 13 742 euros TTC

Ces actions sont assorties de recettes à hauteur de 42%.

Investissement (dépenses n'engendrant pas de coûts de fonctionnement)

Les dépenses d'investissement pour le budget forêt filière bois portent exclusivement sur la 1^{ère} orientation : assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable, et améliorer la mobilisation des bois, à hauteur de 280 000 € en 2021.

Ce budget permet de soutenir : Sylv'ACCTES (fonds d'investissement), les fonds de concours pour la mobilisation des bois et le projet de desserte Bramefarine.

Il est à noter par ailleurs une forte transversalité avec le budget de l'économie et du développement industriel concernant le pôle bois notamment (550 000 € en 2021 par exemple pour l'acquisition du tènement « SCI Robespierre »).

Gestion des déchets

Principales orientations :

- tri à la source des biodéchets et gestion différenciée des déchets verts
- programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- accompagnement des communes pour le déploiement harmonieux des points d'apport volontaire
- participation au financement de la reconstruction du site Athanor (centre de tri et incinérateur)
- réhabilitation de la déchetterie située à Crolles avec extension et requalification

La gestion des déchets ménagers ne se limite plus aujourd'hui aux seuls enjeux de salubrité publique mais elle est un véritable levier de l'économie circulaire, au carrefour de la maîtrise des ressources naturelles et de l'évolution des modes de consommation, et créateur d'activité économique et industrielle.

Cette compétence est traitée en direct sur 27 communes et de manière transférée au SIBRECSA sur 16 autres communes.

Sur ces 27 communes gérées en direct, la direction de la gestion des déchets pilote :

- La collecte et le traitement des flux collectés en apport volontaire ou en porte à porte.
- La gestion de 4 déchetteries intercommunales : Crolles, St Ismier, Le Touvet, St Martin d'Uriage. La déchetterie de Chamrousse est réouverte depuis le 11 janvier 2021. Un service de déchetterie mobile a également été déployé sur les communes de montagne depuis 2 ans afin d'équilibrer les services entre plaine et montagne.
- La prévention et la communication tout public sur la thématique

L'année 2021 a été marquée par le déménagement du service dans les nouveaux locaux de la Direction de la Gestion des déchets en mars et la mise en exploitation du centre de transfert des ordures ménagères et du tri. Le déploiement des points de proximité s'est poursuivi sur la commune de Goncelin en novembre et le travail préalable sur les communes de La Terrasse et de Lumbin a été réalisé. En matière de prévention et de gestion différenciée des biodéchets, en parallèle de l'élaboration de notre Programme Local de Prévention des Déchets, l'étude de tri à la source des biodéchets sur les communes de plaine a été engagée pour une décision attendue début 2022. De la même façon sur les déchets verts, il a été proposé aux habitants une subvention pour l'achat en commun d'un broyeur.

Enfin, Le Grésivaudan poursuit sa collaboration dans la reconstruction des sites de traitement Athanor (usine d'incinération et centre de tri) avec 6 autres collectivités du Sud Isère ; la pose de la première pierre du centre de tri a eu lieu en septembre.

Les projets 2022 :

- la mise en place de nouveaux éco-organismes sur les déchetteries concernant les filières bricolage, jouets, jardinage, sports et loisirs

- Le déploiement en point de proximité de 4 communes à savoir Lumbin, La Terrasse, Le Touvet et Le Versoud
- Le démarrage d'un service de prêt de broyeurs de végétaux semi-professionnels en collaboration avec les communes.
- La finalisation de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que plusieurs actions de prévention identifiées
- La mise en place du scénario choisi dans le cadre de l'étude Biodéchets en plaine compte tenu de l'échéance du 31/12/2023 pour proposer aux usagers un tri à la source de leurs déchets compostables
- La gestion des études préalables à la réhabilitation de la déchetterie de Crolles et notamment le lancement de la concertation des différents acteurs sur la programmation du projet.
- le lancement des appels d'offres concernant la reconstruction de l'usine d'incinération dans le cadre du groupement de commandes regroupant les 7 collectivités partenaires dont Grenoble-Alpes Métropole est coordinateur

Mobilité et déplacements

La création du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) au 1er janvier 2021, qui regroupe la communauté de communes le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, permettra de penser, organiser, financer les déplacements (via la perception du versement mobilité) sur un territoire plus large en recouvrant les mobilités urbaines (transports en commun, vélo mais aussi service de logistique urbaine), les mobilités partagées (comme le covoiturage...).

L'adhésion du Département de l'Isère au SMMAG permet de renforcer notre ambition de développer des infrastructures structurantes pour le Grésivaudan, en lien avec les projets de traversées de rives ou les études concernant la gare de Brignoud.

La dynamique économique du territoire et son impact sur les bases du Versement Mobilité collecté par le syndicat permet d'assurer le financement des investissements conséquents listés au sein du PPI du syndicat.

Sur le territoire du Grésivaudan, il s'agit notamment du pôle d'échanges multimodal de la Bâtie, la liaison Crolles-Brignoud ou encore le lancement d'études majeures comme la gare de Brignoud ou encore la liaison Tencin-La Terrasse.

En outre, l'amélioration de la lisibilité tarifaire entre les différents réseaux de transport de ce syndicat reste toujours une priorité. Des groupes de travail devraient permettre de proposer des évolutions et une convergence tarifaire au cours de l'année 2022.

Enfin, Le Grésivaudan a conservé la gestion de certains dossiers liés à cette thématique, notamment ceux relatifs au ferroviaire (Etoile ferroviaire grenobloise). Il s'agit néanmoins de projets dont la gestion ne relève pas exclusivement de la communauté de communes et qui requièrent la coopération de divers partenaires.

Montagnes et gouvernance des stations

Principales orientations :

- engager la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux projets d'avenir des stations communautaires
- sécuriser le réseau PDIPR et garantir une offre accessible de qualité et bien entretenue
- sécuriser l'enneigement du domaine skiable des 7 Laux pour garantir une pratique du ski alpin sur l'ensemble des trois secteurs et les retours stations
- améliorer la sécurité du domaine skiable de la station des 7 Laux pour les gestionnaires (pisteurs, dameurs, responsables des remontées mécaniques) et les usagers (skieurs)
- garantir et mettre en œuvre le programme de mesures compensatoires définies lié aux différents aménagements réalisés sur le domaine skiable des 7 Laux : réalisation du programme de réouverture de milieux en faveur du Tétrás-Lyre (restauration des habitats de reproduction et protection des zones d'hivernage)
- maintenir une offre de qualité et renouvelée pour l'espace ludique du col de Marcieu, via une politique d'investissement régulière
- améliorer la sécurité du Col de Marcieu pour les gestionnaires (pisteurs, dameurs, responsables des remontées mécaniques) et les usagers (skieurs)

Pour faire suite à la création de la vice-présidence espace montagnes et gouvernance des stations afin de mobiliser en transversalité l'ensemble des vice-présidences pour accompagner la montagne et les stations dans une démarche d'évolution et de transitions, plusieurs actions vont se poursuivre ou s'engager en 2022 :

Orientations politiques pour le budget montagne (budget principal) :

Volet politique montagne

- Développer les actions de la mission montagne à travers la mobilisation du Comité Montagne sur les sujets transversaux et structurants (avenir des stations, liens aux massifs de Belledonne et de Chartreuse, Contrat Vert et Bleu, politique pastorale, touristique, enjeux agricoles et forestiers, transitions...) et conforter la structuration technique de cette coordination à travers le réseau montagne inter-directions.
- Renforcer le soutien et l'accompagnement des communes de montagne dans l'émergence et la conduite de leurs projets, et assurer le lien avec les différentes directions thématiques.
- Poursuivre les partenariats engagés avec le PNR de Chartreuse à travers la signature de la nouvelle charte 2022-2037, et avec l'Espace Belledonne à travers la signature d'une convention cadre de partenariat et sa déclinaison en convention d'objectifs.
- Poursuivre le suivi du PDIPR à travers l'amélioration et la montée en qualité du réseau et de sa gestion, en lien étroit avec les communes.

Volet accompagnement des stations :

- Finaliser la mission en cours sur les projets d'avenir et la gouvernance des stations communautaires (Collet, 7 Laux, Marcieu), et engager la mise en œuvre des plans d'actions pluriannuels ainsi que du nouveau schéma de gouvernance retenu.
- Accompagner et soutenir l'EPIC Domaines skiables communautaires dans sa mission d'exploitation et de gestion des sites communautaires et dans le lancement de projets d'investissements structurant (rénovation de l'immobilier touristique).

Chiffres clés (Coordination montagne)

Mission avenir des stations communautaires (livraison des plans d'actions et lancement de la mise en œuvre) : 116 945 € TTC

Accompagnement et soutien à l'EPIC Domaines skiables communautaires : 1 885 985 € TTC

Orientations politiques pour le budget annexe montagnes en gestion déléguée :

Pour mémoire, ce budget annexe a pour objet de porter les investissements réalisés sur le domaine skiable alpin de la station des 7 Laux et à l'espace ludique du Col de Marcieu.

L'exploitation de ces deux domaines revient à la SEM des 7 Laux, via un contrat d'affermage.

La station du Collet et l'espace nordique de Beldina (site de Prapoutel) sont exploités en direct par l'EPIC Domaines skiables communautaires

Volet station des 7 Laux :

Le contrat d'affermage signé avec la SEM7L prévoit la réalisation d'un PPI se composant d'une part, d'investissements visant à sécuriser le domaine skiable et l'activité ski alpin dans les prochaines années et à adapter les infrastructures aux besoins et attentes de la clientèle, et d'autre part de dépenses règlementaires (grandes inspections du parc des remontées mécaniques et remplacement de matériel structurant).

Les grands chantiers de 2022 vont contribuer à renforcer la sécurisation globale de la station à plusieurs niveaux :

- sécurisation du domaine skiable : création d'une piste bleue retour station (Pipay et Prapoutel) pour les débutants,
- sécurisation de l'enneigement du domaine : réseau neige de culture secteurs débutants, étude pour un lac multi-usages,
- sécurisation des salariés et usagers : remplacement annuel du parc de dameuses, grandes inspections règlementaires.

Volet Col de Marcieu :

Certains équipements été et hiver du Col de Marcieu nécessitent d'être repris, modernisés ou repensés dans une logique de multisaisonnalité. Une enveloppe dédiée au réaménagement global est prévue en 2022, dans le cadre d'une stratégie globale et pluriannuelle de requalification du site.

Chiffres clés

- Les 7 Laux

Sécurisation du domaine skiable : 450 000 € HT (APCP de 730 000 € HT sur deux ans)

Sécurisation de l'enneigement du domaine : 770 000 € HT

Sécurisation des salariés et usagers : 641 352 € HT

- Col de Marcieu

Réaménagement global du site et équipement d'exploitation : 400 000 € HT

Petite enfance / enfance jeunesse

Principales orientations :

- création d'une politique pour les enfants porteurs de handicap accueillis en structure petite enfance
- améliorer les conditions d'accueil des enfants en construisant ou rénovant des structures d'accueil (pôles enfance à Allevard et Lumbin/La Terrasse, construction d'un nouveau LMA aux Adrets),
- garantir la continuité de service en matière d'accueil des enfants en centres de loisirs en revalorisant le niveau minimum salarial des animateurs occasionnels dans l'objectif de pouvoir ouvrir les équipements à hauteur de leur capacité d'accueil.

Une priorité : offrir les meilleures conditions d'accueil des enfants de 0 à 11 ans

Dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse, la communauté de communes Le Grésivaudan met en place, en étroite collaboration avec les communes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Département de l'Isère (service PMI), des actions et des services qui répondent aux besoins des familles et des professionnels de son territoire.

Le partenariat avec la CAF de l'Isère et les actions et projets inscrits dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), puis de la Convention territoriale Globale (CTG) à partir du 1^{er} janvier 2022 permettent de mettre en place une gestion optimisée et harmonisée des services et des équipements enfance et jeunesse intercommunaux et d'améliorer régulièrement les conditions d'accueil des jeunes enfants.

Une compétence partagée

Depuis sa création en 2009, la communauté de communes n'exerce pas la compétence enfance et jeunesse de manière pleine et entière sur le territoire : celle-ci est partagée avec les communes. Depuis 2020, cette compétence s'exerce à périmètre constant.

- **pour le secteur petite enfance** (0-3 ans) : 17 multi-accueils, 9 relais petite enfance (anciennement relais assistants maternels) et 4 lieux d'accueils enfants parents (LAEP) ;
- **pour le secteur enfance et jeunesse** (11-17 ans) : 5 accueils de loisirs (ALSH), répartis sur l'ensemble du territoire et un accueil jeunes sur le Balcon de Belledonne.

Depuis plusieurs années, un travail conséquent est réalisé au sein de la DEJP afin de maîtriser, voire de diminuer les charges de fonctionnement et d'investissement courant des équipements.

Chiffres clés

Coût fonctionnement courant des équipements petite enfance et enfance jeunesse (hors RH)

Multi-accueils : 695 837 €

Relais petite enfance (RPE) : 75 847 €

Lieux accueil enfants parents (LAEP) : 25 215 €

ALSH : 598 948 €

Coût RH des équipements petite enfance et jeunesse (hors création de poste) : 8 365 695 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

Recettes des équipements petite enfance et jeunesse : 4 376 390 €

Reste à charge des équipements petite enfance et jeunesse : 5 706 235 €

Projets structurants 2022

Pôle enfance Allevard : suite des travaux 300 000 € TTC

Nouveau multi-accueil des Adrets : 600 000 € TTC

Réaménagement de la cuisine du multi-accueil de Crolles Les Boutchous : 50 000 € TTC

A noter : le Pôle enfance à Lumbin : 1 800 000 € TTC au PPI (2024/2025)

Santé

Principales orientations :

- identifier à travers le contrat territorial de santé les besoins du territoire (vieillesse de la population, précarité de certains publics, déficit de prise en charge de la santé mentale ...)
- optimiser l'accès aux soins et la coordination des acteurs santé du territoire

Si la santé ne figure pas dans les compétences de base de l'intercommunalité, elle semble être le bon échelon pour travailler en proximité avec les professionnels du monde médical, paramédical et les associations.

Une mission de diagnostic et d'écriture d'un « Plan territorial de santé » est menée sur 2021/2022 afin que le choix d'une décision éclairée puisse être porté devant notre assemblée, car le problème de la santé ne concerne pas que le vieillissement, il y a aussi beaucoup de jeunes en carence de soins et en détresse sanitaire.

Chiffres clés

2ème partie du diagnostic quantitatif + diagnostic qualitatif + actions à mettre en place après la rédaction du Plan = 44 200 €

Le centre de vaccination du Grésivaudan

Initialement situé au Versoud, le centre de vaccination du Grésivaudan est installé depuis le 4 octobre dernier dans le bâtiment de la piscine intercommunale de Crolles.

Le Grésivaudan prend en charge les dépenses de fonctionnement du centre (transports des vaccins, fournitures administratives et de soins, collecte et élimination des déchets...) et met également à disposition des agents pour assurer la gestion administrative de celui-ci ainsi que la coordination.

Sécurité

Avec le déploiement d'un réseau de vidéo protection sur son territoire, la communauté de communes participe au renforcement des dispositifs de prévention situationnelle visant à préserver la tranquillité

publique et à lutter contre la délinquance. L'objectif principal de ce dispositif est de sécuriser l'espace public, par un contrôle des flux des axes majeurs de circulation.

Par ailleurs, la communauté de communes poursuit l'animation du réseau des polices municipales afin de lutter contre leur isolement.

Chiffre clé

Videoprotection :

Fonctionnement : 41 000 euros TTC

Investissement : 108 000 euros TTC (fin du déploiement des équipements)

Solidarités intercommunales et partenariats institutionnels

Deux axes sont portés par la communauté de communes en matière de solidarités :

- Dans l'attente de l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, la communauté de communes affirme sa volonté de soutenir les petites communes et les bassins de services, à travers l'instauration de fonds de concours dédiés dont les modalités de versement restent encore à définir.
- La communauté de communes souhaite proposer une offre élargie de service au public au sein d'un guichet unique (Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique) → Création d'Espaces France Services.

Cette labélisation permet de proposer a minima les démarches relevant des organismes suivants :

- Caisse d'allocations familiales,
- Ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Economie (Finances publiques),
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste.

Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens. Pour l'heure, la création d'un établissement de ce type est actée sur le Plateau des Petites Roches (ouverture du nouvel espace en avril 2022).

Sports et loisirs

Principales orientations :

- Nouvelles organisations événementielles, et notamment :
 - accueil en partenariat avec la commune d'Allevard d'une étape de l'Alpes Isère Tour (cyclisme)
 - accueil d'une nouvelle épreuve cycliste féminine de haut niveau, 100 % sur notre territoire intitulé la classique du Grésivaudan.
 - actions conduites dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 »
- aménagement ou modernisation de certains espaces dans les gymnases
- renouvellement de matériels de sport ou de nettoyage dans les différents sites
- opérations relatives au mur d'escalade du Plateau des Petites Roches (réalisation) et snack de La Terrasse (lancement de l'étude)

La communauté de communes souhaite poursuivre son action en matière de sports et loisirs, à travers le fonctionnement des équipements communautaires (gymnases, piscines, base de loisirs...) mais également en soutenant les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire.

Les restrictions de pratique, l'annulation de nombreuses manifestations liées à la crise sanitaire ont fortement impacté cette thématique sur l'année 2021.

Principales orientations de la politique des sports et des loisirs pour 2022

- Mise en application de la nouvelle charte de partenariat sportif : soutien aux associations, athlètes de haut niveau, aux manifestations, à l'UNSS.
- Mise en place d'actions en lien avec la labellisation « Terre de Jeux 2024 » ce qui complète le désir de développement de l'animation sportive sur le territoire auprès des différents publics.
- Pour les deux piscines intercommunales, poursuite de l'optimisation de l'enseignement de la natation auprès des scolaires, qui a été remanié en grande partie en 2021 pour une meilleure qualité d'accueil et de pratique avec l'ouverture de la piscine intercommunale de Pontcharra.
- Réflexion sur le challenge intercommunal en partenariat avec les organisateurs des courses.
- Renforcement de la politique événementielle via l'accueil de nouvelles manifestations sportives :
 - accueil en partenariat avec la commune d'Allevard d'une étape de l'Alpes Isère Tour (cyclisme),
 - accueil d'une nouvelle épreuve cycliste féminine de haut niveau, 100 % sur notre territoire intitulée « la classique du Grésivaudan ».
- Poursuite du soutien aux événements phares sur le territoire notamment à la Coupe Icare.
- Poursuite des réflexions sur la rénovation de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse dans son ensemble (notamment snack et sous bois), définition du programme et lancement de l'opération pour une réalisation les années suivantes.
- Finalisation de la réhabilitation de la piscine intercommunale de Crolles.
- Maintien des équipements sportifs actuels dans des états permettant de bonnes conditions de pratique et rénovation de ceux qui le nécessitent.
- Amélioration de la pratique avec de nouveaux aménagements : changement du mur d'escalade au gymnase de Saint-Ismier, construction d'un mur dans la nouvelle salle multi-activités au Plateau des Petites Roches

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

- Réhabilitation d'équipements vieillissant : gymnase Cucot à Pontcharra – plus grand équipement sportif couvert géré par Le Grésivaudan composé de 6 salles pour des usages différents

Chiffres clés en investissement pour 2022

- Réhabilitation gymnase Cucot à Pontcharra : 83 333 € HT (études)
- Rénovation base de loisirs (snack et aménagement sous bois) : 60 000 € HT au titre des études (budget complémentaire en 2023, année de finalisation)
- Murs d'escalade à St Ismier et dans la nouvelle salle du Plateau des Petites Roches : 160 000 € HT (80 000 € par mur)
- Piscine intercommunale de Crolles : 383 333 € HT

Tourisme

Principales orientations :

- la structuration opérationnelle des camps de base activités de pleine nature de Belledonne
- la mise en accessibilité de sites d'intérêt touristique du territoire
- l'actualisation de la stratégie de développement touristique, en lien avec la rédaction de la feuille de route attractivité du territoire
- la refonte de l'offre de transports touristiques

Afin de poursuivre les actions débutées en 2021, la politique touristique continue de **développer l'attractivité du territoire et renforcer nos liens aux structures partenaires.**

L'attractivité de notre territoire se décrit comme notre capacité à être choisi par un acteur comme zone de localisation pour tout ou partie de ses activités. Nous agissons sur 2 axes prioritaires :

- Notre image de marque (quelle est notre identité, ses points forts et axes d'amélioration, quel axe lui donner, comment la valoriser et communiquer au delà des frontières de notre territoire),
- Notre capacité d'appel des clientèles locales, régionales, nationales voire internationales.

Pour ce faire, le champ d'action portera sur des critères larges (capacité et qualité d'accueil, offre de services et structures touristiques, pôle de compétitivité, atouts naturels, atouts culturels, gastronomiques, développement du schéma des APN, tourisme vert et offre 4 saisons, etc...)

Une partie de cette action est menée de front par la communauté de communes et son office de tourisme communautaire Belledonne-Chartreuse, en nouant des relations fortes avec les territoires et structures partenaires.

C'est pour cela qu'il est proposé de reconduire nos partenariats avec Chartreuse Tourisme (21 760 € TTC), la marque Grenoble Alpes (10 000 € TTC) et de renforcer notre participation aux salons événementiels, aux côtés des territoires voisins (Grenoble Alpes Métropole notamment), sous la bannière commune Grenoble Alpes. Un budget spécifique sera consacré à cette action, en partenariat avec la politique économique du Grésivaudan.

L'action 2022 passera également par la poursuite de **l'accompagnement des communes dans le développement touristique, en garantissant une vision stratégique communautaire.** Il s'agit de mettre à

disposition des communes du territoire les ressources du développement (ressources en ingénierie, ressources stratégiques, compétences professionnelles...).

Cela se traduit par un accompagnement conséquent à la structuration opérationnelle des 8 camps de base activités de pleine nature de Belledonne : 107 000 € TTC sont consacrés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et un budget d'investissement de 200 000 € sera dédié au financement d'aménagements en maîtrise d'ouvrage intercommunale.

La communauté de communes poursuivra également son accompagnement des communes dans le cadre des études stratégiques validées fin 2021, et pour lesquelles la mise en œuvre doit être lancée (schéma d'implantation des camping-cars et schéma de développement du parapente).

Un élément clé, au cœur de cette politique, est la **mise en accessibilité des sites d'intérêt touristique du territoire**. Cette ambition guidera l'ensemble des préconisations de développement portées par Le Grésivaudan.

Avec la structuration des camps de base activités de pleine nature de Belledonne, deux projets structurants seront lancés en 2022. Il s'agit d'abord de **l'actualisation de la stratégie de développement touristique**, en lien avec la rédaction de la feuille de route attractivité du territoire. Le bilan de nos actions et avancées depuis 2018 sera la base du travail réalisé à partir de 2022-2023. Ensuite, Le Grésivaudan portera, en partenariat étroit avec le SMAG, une **étude de mobilités touristiques**, afin notamment d'adapter l'offre de transports saisonniers, ouvrir de nouvelles offres et s'adapter aux attentes et demandes de nos clientèles et acteurs économiques, tant en saison estivale qu'hivernale, tant en massifs qu'en vallée.

Finalement, cette ambition ne peut être atteinte qu'en se **donnant les moyens d'actions et humains nécessaires**. La communauté de communes subventionne l'office de tourisme communautaire à hauteur de 1 500 000 € pour améliorer et accompagner sa capacité d'action, renforcée par l'optimisation de recouvrement de la taxe de séjour dont l'intégralité est reversée à l'office de tourisme communautaire (prévision 2022 : 200 000 €).

IV - Le projet d'administration

Engagement du Président dès son élection, le projet d'administration a pour but de :

- formaliser le sens de l'action publique de l'administration et consolider les liens au sein du bloc communal ;
- fédérer les équipes administratives autour d'ambitions, de valeurs et de projets communs ;
- travailler sur la mise en place de processus dans un objectif d'efficience ;
- se projeter à l'horizon 2026 en donnant des perspectives et en fixant les objectifs aux services
- mettre en adéquation les ambitions politiques et les ressources.

Concrètement, le projet d'administration vise à repenser l'organisation et le fonctionnement de l'administration intercommunale ainsi que son rôle à l'égard des élus et des communes membres, en impliquant à toutes les étapes de son élaboration les parties prenantes.

L'élaboration du projet d'administration comporte plusieurs étapes dont la première vient de se terminer. Il s'agissait d'une phase de diagnostic prospectif au cours de laquelle les agents du Grésivaudan ont pu s'exprimer par le biais d'un questionnaire et/ou d'entretiens. Un séminaire de l'encadrement s'est également déroulé pour partager les résultats du diagnostic. Les directeurs généraux des services des communes membres ont également pu apporter leur contribution en répondant à un questionnaire visant à recueillir leur opinion, d'une part, sur les relations entretenues avec les services du Grésivaudan et les actions que celui-ci met en place sur le territoire des communes et, d'autre part, sur les éventuels besoins identifiés pour demain.

Afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de chacun, c'est à partir des réponses apportées qu'ont été dégagées de grandes orientations (détermination du positionnement de l'administration intercommunale vis-à-vis des communes, détermination de valeurs communes, développement de la communication interne, de la qualité de vie au travail, de projets structurants pour l'amélioration du fonctionnement de l'administration...) qui donneront lieu, lors de la deuxième étape, à des groupes de travail dont l'objectif est d'affiner celles-ci en en proposant des déclinaisons en actions.

La troisième étape consistera en la rédaction du projet d'administration en lui-même, qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2022. Il vivra ensuite tout au long du mandat.

V – Le nouveau processus de préparation budgétaire

Les orientations budgétaires 2022 de la communauté de communes Le Grésivaudan sont bâties sur les **principes** suivants :

- élaboration d'une lettre de cadrage fixant les objectifs souhaités en matière de :
 - o Maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en tenant compte de la spécificité des charges de personnel impactées notamment par la mise en place du RIFSEEP ;
 - o Maîtrise des dépenses d'investissement : élaboration d'un PPI au regard des capacités de financement de la communauté de communes et des charges de fonctionnement induites ;
 - o Aide aux petites communes (cf. pacte financier et fiscal) ;
 - o Evaluation de la sécurité financière indispensable au regard du niveau d'épargne, de la durée de désendettement admise et des anticipations de réformes fiscales potentielles.

- accélération du processus politique
 - o Vote, en parallèle, des budgets primitifs 2022 et du plan pluriannuel d'investissement (PPI), en décembre 2021, en lien avec le vote des décisions modificatives clôturant l'exercice 2021 ;
 - o Ajustement des crédits 2022 en juin 2022 au moment du vote des comptes administratifs 2021.

Cette nouvelle préparation budgétaire est le fruit d'un travail :

- démarré en septembre avec l'élaboration d'une lettre de cadrage validée par le bureau communautaire le 13 septembre et par la conférence des maires le 11 octobre ;
- mené au sein des commissions mixtes (thématiques et finances) au cours des mois de septembre et octobre ;
- partagé avec la commission des finances lors de ses séances des 20 octobre et 08 novembre ;
- confirmé par le bureau communautaire du 15 novembre.

VI – Les orientations financières

Les orientations budgétaires 2022 de la communauté de communes se veulent ambitieuses tout en s'appuyant sur des **hypothèses** prudentes en matière de prospective :

- ✓ Evolution prudente des recettes fiscales (+2%) sans augmentation de taux
- ✓ Maintien de la fiscalité au niveau de 2021 (CFE, TFPB, TFPNB, TEOM, GEMAPI)
- ✓ Reconduction de la plupart des tarifs à hauteur de ceux votés en 2021 avec un travail à mener sur leur évolution
- ✓ Baisse des contributions perçues (-1% FNGIR et DCRTP / -2,5% DGF)
- ✓ Augmentation du FPIC et de la contribution au redressement du déficit public (+2%)
- ✓ Estimation maîtrisée des dépenses courantes (+1% annuel)
- ✓ Progression des charges de personnel (+2% annuel) hors impact RIFSEEP en 2022
- ✓ Reconduction des attributions de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) au niveau de 2021
- ✓ Intégration de l'impact en fonctionnement des nouveaux investissements
- ✓ Prise en charge des nouvelles orientations et des nouvelles actions validées en bureau
- ✓ Maintien des subventions de fonctionnement versées à des tiers au niveau 2021
- ✓ Intégration des annuités réelles de la dette en cours
- ✓ Planification des projets identifiés au Plan pluriannuel d'investissement
- ✓ Estimation d'un résultat annuel en investissement de 8 M€ en 2022 puis 5 M€ les années suivantes
- ✓ Affectation de la totalité de l'épargne nette annuelle au financement des investissements de l'année
- ✓ Recours à l'emprunt pour la totalité du reste à financer (1% sur 25 ans)
- ✓ Pas de reprise anticipée des résultats cumulés (à constater en juin 2022)

Afin d'éclairer le débat des orientations budgétaires 2022, une **prospective 2022-2026** a été élaborée en retenant le périmètre du budget principal et des budgets annexes n'ayant pas l'obligation de s'équilibrer (hors eau et assainissement et montagnes en gestion déléguée) et sur la base d'une réalisation complète du plan pluriannuel d'investissement. Le résultat en est le suivant :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

Hypothèse : 100% de réalisation du PPI

		2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES	013- Atténuation de charges (remb charges de pers)	461 560,27 €	470 791,48 €	480 207,31 €	489 811,45 €	499 607,68 €
	70 - Produits service, domaines et ventes	3 394 784,33 €	3 394 784,33 €	3 394 784,33 €	3 394 784,33 €	3 394 784,33 €
	73 - Impôts et taxes	65 457 046,61 €	65 851 295,55 €	66 259 298,40 €	66 681 271,53 €	67 117 436,25 €
	74 - Dotations et participations	25 568 913,26 €	25 340 816,25 €	25 116 885,08 €	24 897 030,96 €	24 681 167,18 €
	75 - Autres produits de gestion courante	399 988,00 €	399 988,00 €	399 988,00 €	399 988,00 €	399 988,00 €
	Sous-total des recettes de gestion courante	95 282 292,47 €	95 457 675,61 €	95 651 163,11 €	95 862 886,27 €	96 092 983,44 €
	76 - Produits financiers (Refacturation d'emprunts à l'EPIC)	42 290,00 €	42 290,00 €	42 290,00 €	42 290,00 €	42 290,00 €
	77 - Produits exceptionnels	12 200,00 €	12 200,00 €	12 200,00 €	12 200,00 €	12 200,00 €
	78 - Reprise de provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	95 336 782,47	95 512 165,61	95 705 653,11	95 917 376,27	96 147 473,44
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	9 864 171,32 €	9 962 813,04 €	10 062 441,17 €	10 163 065,58 €	10 264 696,23 €
	012 - Charges de personnel (+ 800 K€ en 2022)	24 852 429,26 €	25 349 477,85 €	25 856 467,40 €	26 373 596,75 €	26 901 068,69 €
	014 - Atténuation de produits	36 887 749,30 €	36 954 368,79 €	37 022 309,32 €	37 091 597,19 €	37 162 259,24 €
	65 - Autres charges de gestion courante (Dont sub aux BA)	12 207 255,19 €	12 219 528,44 €	12 232 047,16 €	12 244 816,25 €	12 257 840,72 €
	Sous-total des dépenses de gestion courante	83 811 605,07 €	84 486 188,12 €	85 173 265,05 €	85 873 075,77 €	86 585 864,88 €
	66 - Charges financières	295 800,24 €	490 305,78 €	769 612,13 €	911 924,09 €	1 013 402,95 €
	67 - Charges exceptionnelles	15 781,00 €	15 781,00 €	15 781,00 €	15 781,00 €	15 781,00 €
	68 - Dotations provisions	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	84 223 186,31	85 092 274,89	86 058 658,18	86 900 780,86	87 715 048,83	
Epargne brute	11 113 596,16	10 419 890,72	9 646 994,93	9 016 595,41	8 432 424,61	

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	11 113 596,16	10 419 890,72	9 646 994,93	9 016 595,41	8 432 424,61
16 - Remboursement du capital	1 769 539,09	2 531 109,66	3 687 589,17	4 394 940,90	4 964 714,26
Epargne nette	9 344 057,07	7 888 781,06	5 959 405,76	4 621 654,51	3 467 710,35
Investissements nets à financer (PPI)	40 220 494,53	46 451 120,12	31 076 709,67	26 406 685,00	26 944 245,33
Mode de financement					
Epargne nette	9 344 057,07	7 888 781,06	5 959 405,76	4 621 654,51	3 467 710,35
Résultats antérieurs	8 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Emprunts	22 876 437,46	33 562 339,06	20 117 303,91	16 785 030,49	18 476 534,98
Capital restant dû	20 181 972,85	40 474 381,66	70 282 497,79	85 955 213,66	97 696 171,90
Durée de désendettement	1,82	3,88	7,29	9,53	11,59

Ayant constaté un taux d'exécution des dépenses d'investissement de l'ordre de 55% dans les dernières années, l'objectif de la communauté est d'améliorer celui-ci au cours du mandat. Aussi, deux autres projections ont été effectuées en prenant en compte ces éléments : l'une avec un taux de réalisation à 55% et l'autre avec un taux de réalisation à 75%.

Ratios		2022	2023	2024	2025	2026
Taux de réalisation n du PPI = 100 %	Epargne nette	9.3 M€	7.8 M€	5.9 M€	4.6 M€	3.4 M€
	Durée de désendettement	1.8 années	3.8 années	7.2 années	9.5 années	11.5 années
Taux de réalisation n du PPI = 75 %	Epargne nette	9.3 M€	8.3 M€	6.9 M€	6.1 M€	5.2 M€
	Durée de désendettement	1.8 années	2.9 années	5.1 années	6.1 années	7.1 années
Taux de réalisation n du PPI = 55 %	Epargne nette	9.3 M€	8.7 M€	7.8 M€	7.1 M€	6.6 M€
	Durée de désendettement	1.8 années	2.2 années	3.2 années	3.6 années	3.8 années

Dans le cadre de cette prospective, il est précisé que la commission des finances s'est montrée favorable pour retenir comme **seuils prudentiels**, l'épargne nette (maintien aux alentours de 5 M€) et la durée de désendettement (seuil d'alerte à 10 ans).

VII – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** voté en même temps que les budgets primitifs répond à un véritable objectif de pilotage politique et financier mais ne doit pas être perçu comme un outil rigide.

✓ Outil de pilotage

La réalisation d'un PPI partagé permettra à la communauté de communes :

- de disposer d'une vision globale par politique ;
- d'avoir une vision politique de l'action de la communauté de communes auprès des usagers, des partenaires...
- de planifier jusqu'à la fin du mandat, voire au-delà ;
- d'optimiser et de rationaliser les recettes ;
- de fixer une stratégie financière en tenant compte des ratios prudentiels à déterminer (épargne nette, durée de désendettement ...).

✓ Outil évolutif

Une délibération annuelle d'approbation du PPI sera proposée en même temps que le vote des budgets primitifs. Cette délibération permettra d'alimenter et d'ajuster la trajectoire pluriannuelle.

Néanmoins, chaque projet inscrit au PPI fera l'objet d'une délibération cadrant les objectifs politiques, le programme, les délais, le budget ...

Une révision politique et technique de l'exécution du PPI, au milieu de l'exercice suivant, permettra de remettre à jour les projets en termes de coûts, de délais, de recettes associées...

Le contenu du PPI n'est ni exhaustif, ni figé : sa mise à jour sera faite régulièrement et les ajouts (ou les retraits) se feront en fonction des priorités politiques.

Le PPI, décliné par politique, présenté en bureau le 15 novembre, est le suivant :

Montant en M€ HT net (Dépenses – recettes)

Politique	2022	2023	2024	2025	2026
Agriculture /forêt	0.3 M€	0.2 M€	0.2 M€	0.2 M€	0.1 M€
Aménagement / habitat / logement	4.5 M€	5.4 M€	6.0 M€	4.2 M€	3.2 M€
Montagne	2.4 M€	2.9 M€	7.2 M€	2.1 M€	1.7 M€
Commerce, artisanat et services	0.3 M€	0.4 M€	0.4 M€	0.4 M€	0.4 M€
Culture	2.5 M€	1.4 M€	0.3 M€	0.4 M€	0.3 M€
Economie et développement industriel	9.6 M€	11.5 M€	9.3 M€	7.9 M€	7.9 M€
Emploi, insertion, prévention et santé	0.3 M€	2.5 M€	0.8 M€	-	-
Environnement, énergie et innovation	1.2 M€	1.2 M€	1.2 M€	1.2 M€	1.2 M€
Gestion des déchets	1.9 M€	3.1 M€	1.8 M€	4.5 M€	6.6 M€
Mobilités et déplacements	1.6 M€	-	1.7 M€	1.7 M€	1.7 M€
Solidarités intercommunales	1.4 M€	1.0 M€	1.0 M€	1.0 M€	1.0 M€
Sports et loisirs	1.9 M€	5.8 M€	-0.6 M€	0.2 M€	0.2 M€
Tourisme	3.6 M€	1.1 M€	1.6 M€	1.3 M€	-
Petite enfance et jeunesse	0.9 M€	0.4 M€	0.3 M€	1.4 M€	0.1 M€
Solidarité et lien social	0.2 M€	0.9 M€	0.9 M€	0.1 M€	0.1 M€

VIII – Les ressources humaines

Le mandat devant nous s'oriente vers la consolidation des politiques publiques exercées et ne générera pas de nouveaux transferts de compétences ou d'équipements structurants. Il s'agit de consolider les fondamentaux tels que la relation aux communes, la qualité du service rendu, la relation à l'usager, la modernisation de l'administration et la mise en acte du projet de territoire.

La Communauté de communes a fait le choix, au travers de ses lignes directrices de gestion, dont elle s'est dotée dès le 1er trimestre de cette année, de projets ambitieux en matière de ressources humaines. Ainsi, tout au long de cette année 2021, les différents processus RH engagés se traduiront à compter du 1er janvier 2022 par la mise en place du Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le passage aux 1607 heures, la mise en œuvre d'un protocole télétravail et l'instauration du document unique permettant l'élaboration des plans d'actions nécessaires en matière de santé au travail. Ces premiers projets, imposés pour certains par le cadre réglementaire, montrent une implication forte de cette nouvelle mandature sur des projets structurants pour l'avenir de notre collectivité et qui s'intégreront parfaitement dans notre projet d'administration en cours de réalisation.

Durant les 10 dernières années, les transferts de compétence et intégrations successives n'ont pas permis de finaliser la construction d'une politique Ressources Humaines homogène. Elle a revanche permis de soutenir les agents dans leur vie professionnelle et/ou personnelle au travers de nombreux dispositifs de soutiens financiers ou sociaux (participation mutuelle et prévoyance, mise en œuvre d'un fond d'action sociale, proposition de tickets restaurants, prise en charge de l'adhésion annuelle au CNAS,...).

Concernant l'évolution de la masse salariale, la communauté de communes prévoit, dans sa trajectoire budgétaire, une augmentation prévisionnelle à 2% par an (hors créations de postes liés à de nouvelles politiques). En 2022, il faut ajouter le coût prévisionnel du RIFSEEP.

NB : suite à l'évolution du SMIC et son impact sur les 1ers niveaux de rémunération des agents publics, il est annoncé, en marge des rencontres salariales nationales, une réflexion concernant la revalorisation de certains agents de la catégorie C courant 2022.

S'agissant des effectifs, à ce jour, la collectivité compte 645 emplois permanents occupés, représentant près de 600 ETP, auxquels il faut ajouter 38 postes vacants (28.84 ETP) dont soit les offres sont en cours, soit l'arrivée des candidats retenus est attendue et 220 emplois non permanents (remplacements, accroissements et saisonniers).

Rappel de quelques éléments du rapport égalité Femmes-Hommes présenté au conseil communautaire de mars 2021 :

1. Répartition des effectifs par filière (emplois permanents et non permanents)

TOUS LES AGENTS			
Filière	Nbr d'agents	Hommes	Femmes
Administrative	161	31	130
Animation	47	15	32
Apprentis	22	5	17
Culturelle	33	4	29
Médico-sociale	274	10	264
Sportive	22	11	11
Technique	233	175	58
TOTAL	792	792	

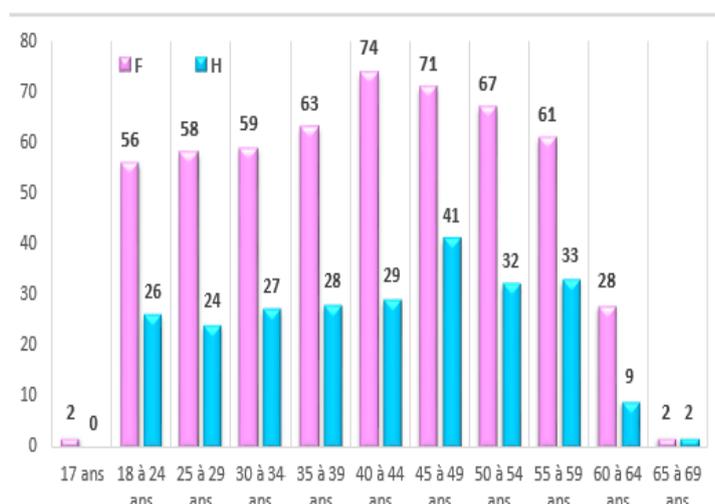
➤ Zoom sur les agents permanents

Comparatif 2019-2020 par catégorie :

	Catégorie A 2019	Catégorie A 2020	Catégorie B 2019	Catégorie B 2020	Catégorie C 2019	Catégorie C 2020
Femmes	77%	76%	59%	62%	73%	70%
Hommes	23%	24%	41%	38%	27%	30%

3. Répartition des effectifs par tranche d'âges

TOUS LES AGENTS HORS ELUS			
Tranche d'âges	F	H	Total
17 ans	2	0	2
18 à 24 ans	56	26	82
25 à 29 ans	58	24	82
30 à 34 ans	59	27	86
35 à 39 ans	63	28	91
40 à 44 ans	74	29	103
45 à 49 ans	71	41	112
50 à 54 ans	67	32	99
55 à 59 ans	61	33	94
60 à 64 ans	28	9	37
65 à 66 ans	2	2	4
TOTAL	541	251	792



Les grands projets RH

La mise en place du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Dans les axes majeurs de cette année, la mise en place du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dès le 1er janvier 2022, va permettre d'instaurer une politique plus homogène. Outre la mise en conformité avec les textes réglementaires, les enjeux identifiés par la collectivité permettront de gagner en lisibilité, transparence, équité, tout en valorisant les expertises requises sur les postes, sans pour autant perdre en attractivité. C'est un levier de motivation important qui identifie les niveaux de responsabilité.

Cette modification réglementaire aura un impact financier important, estimé aux environs des 800 000 €, et aucun agent communautaire ne verra sa rémunération baisser.

Il est à noter que pour le Grésivaudan, l'enveloppe financière envisagée (entre 600 et 800 000 €) reste conforme aux coûts constatés dans d'autres collectivités. De plus, ce coût est à mettre en perspective avec la suppression des +2% existants jusqu'ici chaque année sur les montants de RI, soit sur les dix années à venir une économie de 880 000 €.

La délibération fixant les modalités de ce dernier sera présentée au dernier conseil communautaire de l'année.

Le respect des 1607 heures

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation. Les collectivités disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblée pour prendre une nouvelle délibération définissant les règles applicables aux agents. La délibération instaurant les 1607 heures et abrogeant les dispositions qui existaient au sein du Grésivaudan (jours du Président et jours d'ancienneté) a été présentée en instances paritaires et est à l'ordre du jour du conseil communautaire de ce mois de novembre.

La mise en œuvre du Document Unique (DU) / et son diagnostic RPS

A travers cet outil, la communauté de communes souhaite parfaire sa connaissance des risques encourus au sein de ses équipements et mettre en place des actions de prévention pertinentes et correctives couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles afin d'agir à terme sur l'ensemble des processus de prévention, mais aussi de contribuer à la réduction de notre absentéisme.

En parallèle de ce travail une démarche relative aux risques psychosociaux a permis de mieux comprendre ces derniers. Cette démarche pour améliorer les conditions de travail et le bien-être des salariés aura un effet positif sur le long terme car elle vise à favoriser l'implication des équipes, renforcer leur cohésion et améliorer à terme la performance de notre collectivité.

Sur ce sujet également, un travail mené en large concertation tant avec les organisations syndicales qu'avec l'ensemble des agents de la collectivité devrait voir son aboutissement sur cette fin d'année au travers d'une délibération.

En parallèle de cela, la collectivité a fait le choix, lors de sa dernière consultation pour son contrat d'assurance statutaire de devenir son propre assureur à compter du 1^{er} janvier 2022 (sauf risque accident du travail, maladie professionnelle et décès). En effet, les études préalables ont montré qu'au regard de notre absentéisme actuel, des primes d'assurances versées jusqu'à ce jour et les règles de remboursements actuelles, à budget constant, et au regard de son investissement dans

les démarches citées ci-dessous, il n'apparaissait plus pertinent de conserver une large couverture de risques, qui entraîne le versement d'une police d'assurance élevée. Une première étude chiffrée sera réalisée courant 2022.

L'instauration du télétravail

En donnant la possibilité à ses agents de télétravailler, la communauté de communes affiche sa volonté d'apporter de la flexibilité, de l'autonomie et de la responsabilité à leurs missions mais également d'améliorer leur qualité de vie directement en réduisant les trajets mais également indirectement en diminuant la pollution inhérente.

Cette évolution, après avoir été validée en instances paritaires et fait l'objet d'une délibération du conseil, sera mise en œuvre à compter du mois de janvier 2022.

IX – La dette

1 – La dette propre

Situation au 1^{er} janvier 2022 - Tous budgets confondus

(Source : Finance Active)

1 Les ratios d'endettement

Source : comptes administratifs	2017	2018	2019	2020
Ratio de désendettement (En années)	1.61	1.72	2.32	2.06
En cours de la dette (En € par habitant)	226.43 €	687.82 €	680.59 €	620.01 €
Annuité (En € par habitant)	17.60 €	71.37 €	82.01 €	79.79 €

2 La répartition par budget

Budget	Capital restant dû
Budget principal	6 915 322.21 €
Budget autonome « Collecte, traitement et valorisation des déchets »	13 209 849.45 €
Budget annexe « Montagnes en gestion déléguée »	12 520 589.64 €
Budget annexe « Zones communautaires »	222 507.58 €
Budget autonome « Eau en gestion directe »	12 591 504.50 €
Budget annexe « Eau en gestion déléguée »	6 273 090.51 €
Budget autonome « Assainissement »	16 770 651.09 €
Total	68 503 514.98

3 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
68 503 515.00 €	2,13 %	2053	253

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

4 La dette sur les 5 prochaines années

	2022	2023	2024	2025	2026
Capital	6 288 268 €	6 186 047 €	5 849 332 €	5 585 571 €	4 772 238 €
Intérêt	* 1 447 117 €	* 1 306 168 €	* 1 159 888 €	* 1 015 790 €	* 896 617 €
Taux moyen	2,11 %	2,08 %	2,04 %	2,00 %	1,98 %

* Estimation des intérêts

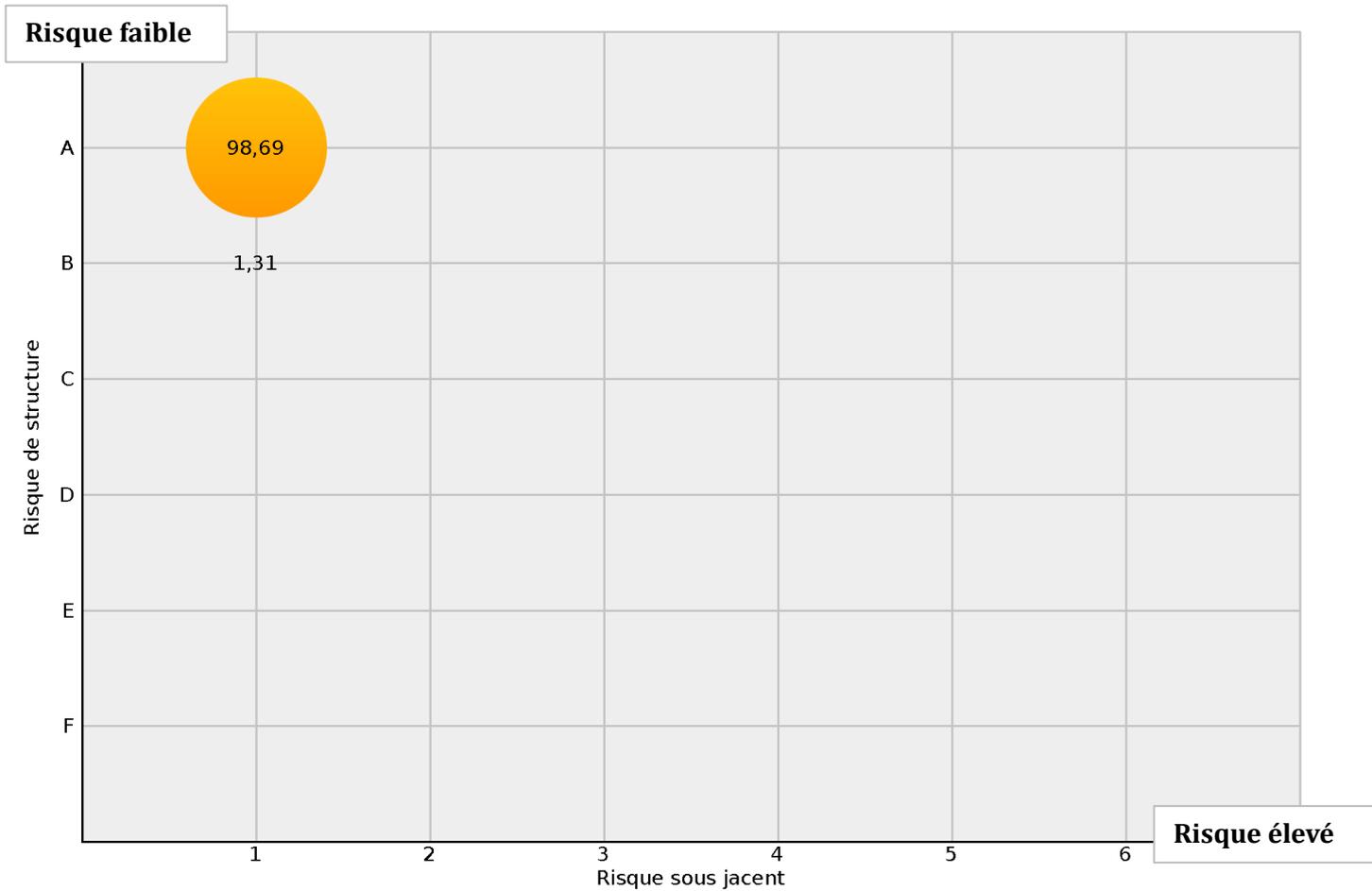
5 La dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	48 958 814.23 €	71,47 %	2,68 %
Variable couvert	1 104 365.68 €	1,61 %	0,21 %
Variable	13 119 105.33 €	19,15 %	0,35 %
Livret A	4 425 924.17 €	6,46 %	1,48 %
Barrière	895 305.59 €	1,31 %	4,15 %
Ensemble des risques	68 503 515.00 €	100.00 %	2.13 %

6 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	24 780 661.57 €	36,17 %	
SFIL CAFFIL	13 370 579.66 €	19,52 %	
BANQUE POSTALE	7 998 750.00 €	11,68 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 790 341.32 €	9,91 %	
CREDIT AGRICOLE	4 956 814.22 €	7,24 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 923 064.72 €	4,27 %	1 597 518.07 €
Autres prêteurs	7 683 303.51 €	11,22 %	1 064 479.48 €
Ensemble des prêteurs	68 503 515.00 €	100 00 %	2 661 997.55 €

7 La dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière d'emprunt, puisque son encours ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

2 – La dette garantie

Situation au 1^{er} janvier 2022

(Source : Finance Active)

1 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes
59 924 110.67 €	1,17 %	2102	411

2 La dette sur les 5 prochaines années

	2022	2023	2024	2025	2026
Capital	2 184 789 €	3 425 313 €	3 361 980 €	2 202 615 €	2 052 255 €
Intérêts	* 711 704 €	* 780 617 €	* 723 283 €	* 662 205 €	* 648 676 €
Taux moyen	1,24 %	1,37 %	1,31 %	1,32 %	1,36 %

* Estimation

3 La dette par type de taux

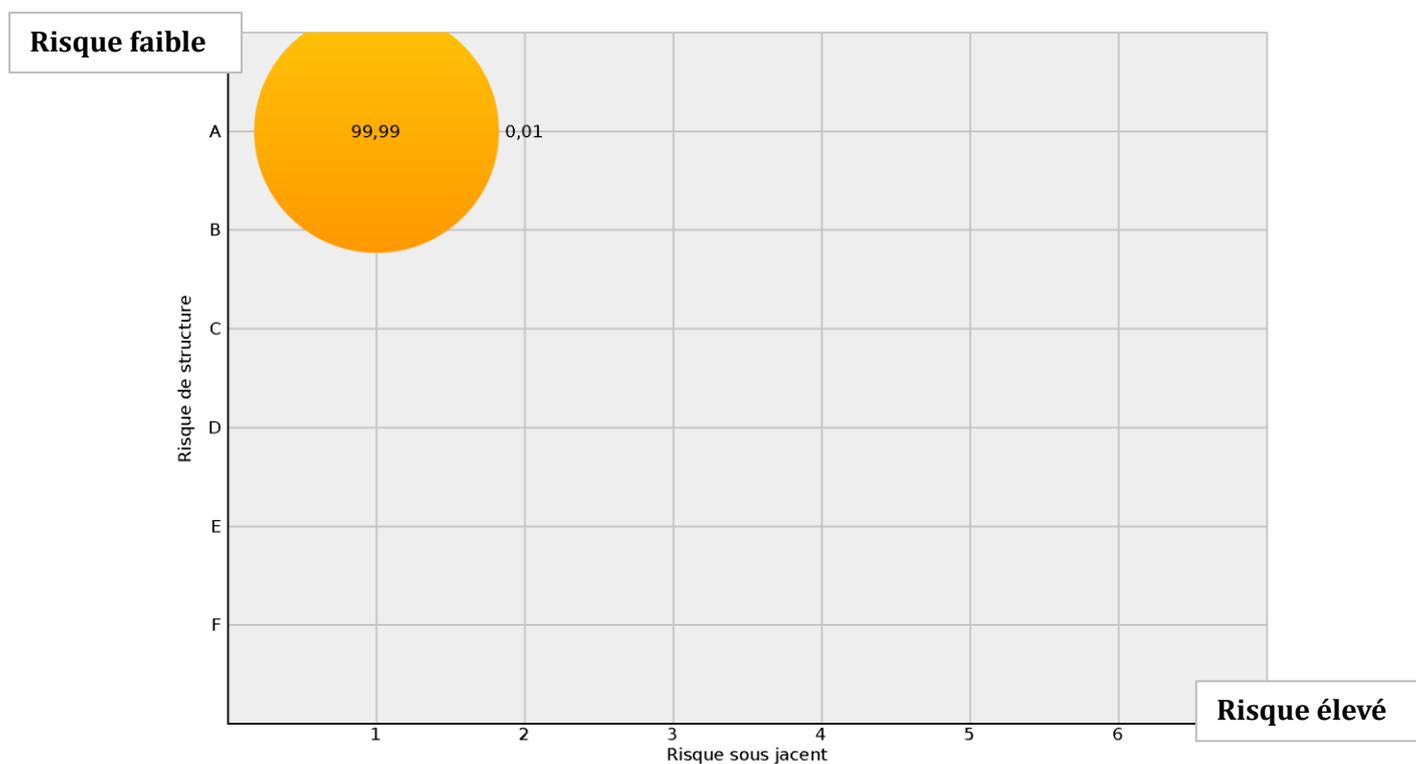
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	11 396 430.20 €	19,02 %	1,77 %
Variable	3 127 766.04 €	5,22 %	1,32 %
Livret A	45 393 085.64 €	75,75 %	1,02 %
Inflation	6 828.79 €	0,01 %	2,44 %
Ensemble des risques	59 924 110.67 €	100.00%	1.17 %

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

4 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 766 016.51 €	74,70 %
CAISSE D'EPARGNE	6 020 294.58 €	10,05 %
CREDIT AGRICOLE	3 209 525.14 €	5,36 %
CIC LYONNAISE DE BANQUE	2 375 662.53 €	3,96 %
Autres prêteurs	3 552 611.91 €	5,93 %
Ensemble des prêteurs	59 924 110.67 €	100.00 %

5 La dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

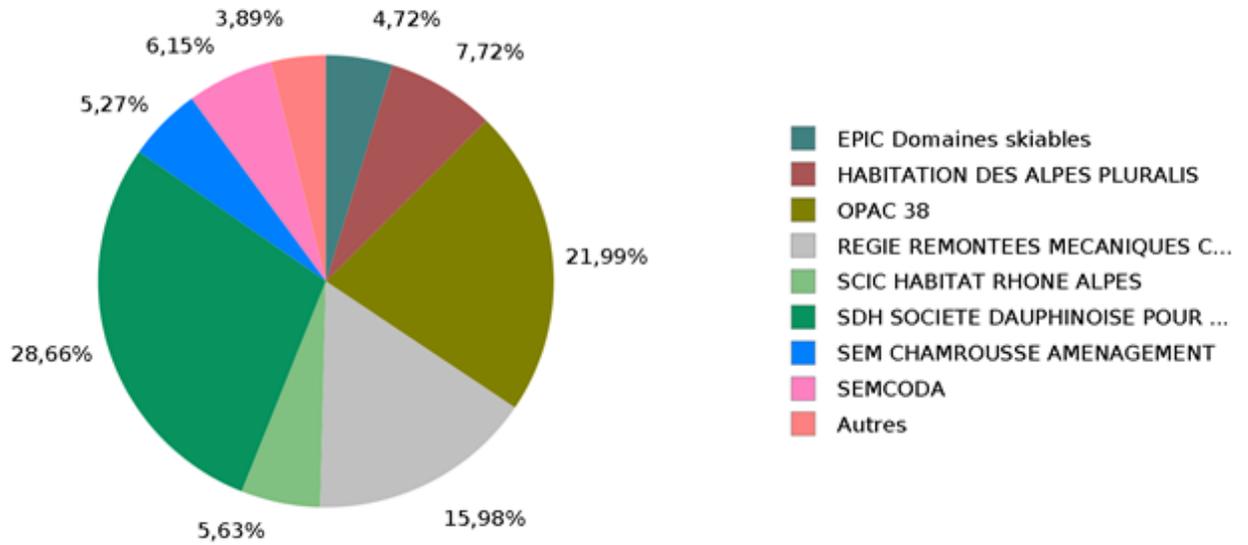
- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière de garantie d'emprunt, puisque l'encours garantie ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2022

Répartition par bénéficiaire



Répartition par catégories

